

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022**

Table des matières

PREAMBULE	4
I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	6
A- UNE REPRISE VIGoureuse EN 2021 ET 2022...TOUT COMME L'INFLATION :	6
B- UNE REPRISE QUI S'ACCOMPAGNE D'UNE LENTE REMONTEE DES TAUX D'INTERET...QUI RESTENT A UN NIVEAU ENCORE BAS :.....	8
C- UNE TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES POUR LONGTEMPS AU-DELA DES SEUILS CRITIQUES :	11
II – LES IMPACTS FINANCIERS DES LOIS FINANCIERES PRECEDENTES ET DU PLF 2022	15
A- UNE REFORME FISCALE ENTREE EN VIGUEUR EN 2021 ET A PEINE DIGEREE.....	15
B- UN PLAN DE RELANCE QUI A REDUIT LA CFE ET LA TAXE FONCIERE DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS EN 2021	16
C- LA REFORME DES INDICATEURS DE RICHESSE FISCALE DU FAIT DE LA REFORME FISCALE ET DES PRECONISATIONS DU CFL :	18
D- UN PLF 2022 QUI NE CHANGE PAS VRAIMENT LA DONNE SUR LA DGF ET LES VARIABLES D'AJUSTEMENT :	21
E- DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 QUI DEVRAIENT AUGMENTER FAIBLEMENT PAR RAPPORT A 2021 DU FAIT DE PLUSIEURS EFFETS CONTRADICTOIRES :	22
III – LA SITUATION FINANCIERE DE LA CAB : DIAGNOSTICS ET PERSPECTIVES.....	24
A- UNE SITUATION FINANCIERE Saine, AVEC UN FAIBLE ENDETTEMENT ET UNE PRESSION FISCALE INTERCOMMUNALE MODEREE.....	24
B- MAIS DES CONTRAINTES QUI DOIVENT INCITER A LA PRUDENCE.....	26
C- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA CAB POUR 2022	27
1- <i>La projection des principales recettes de fonctionnement.....</i>	<i>28</i>
2- <i>La projection des principales dépenses de fonctionnement.....</i>	<i>32</i>
IV- LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI).....	40
A- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	40
B- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	42
1- <i>Les subventions d'équipement.....</i>	<i>42</i>
2- <i>Les ressources disponibles.....</i>	<i>43</i>
3- <i>Le recours à l'emprunt.....</i>	<i>43</i>
V- LE DIAGNOSTIC DE L'ENCOURS DE DETTE.....	44
A- SYNTHESE (TOUS BUDGETS CONFONDUS).....	44
B- ANALYSE DE LA DETTE (TOUS BUDGETS CONFONDUS)	45
1- <i>Les partenaires bancaires.....</i>	<i>45</i>
2- <i>La structure de la dette.....</i>	<i>45</i>
3- <i>Le taux moyen de la dette</i>	<i>45</i>
4- <i>Les durées moyennes.....</i>	<i>47</i>
5- <i>La répartition budgétaire.....</i>	<i>47</i>
6- <i>Les flux annuels (annuités).....</i>	<i>48</i>

7- Le recensement des expositions.....	48
VI- LA PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022 DES BUDGETS ANNEXES	49
A- LE NOUVEAU BUDGET ANNEXE DECHETS	49
B- LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT.....	51
C- LE BUDGET EAU POTABLE	51
D- LE BUDGET DU SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)	52
E- LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS.....	53
F- LE BUDGET ANNEXE GNV (GAZ NATUREL POUR VEHICULES)	54
G- LES BUDGETS ANNEXES DE ZONES.....	54
VII- L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE SELON LES HYPOTHESES RETENUES	59
VIII- LA MUTUALISATION	63
IX -L'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE :.....	64
A- UNE MASSE SALARIALE PLUS IMPORTANTE QUE LA STRATE MAIS MAITRISEE.....	64
B- UNE MASSE SALARIALE QUI VA SUBIR DES AUGMENTATIONS CONTRAINTE EN 2022 ET AU-DELA :	65

PREAMBULE

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire intervient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, acte majeur de la vie financière de la collectivité. Il marque la première étape du processus budgétaire composé du vote du budget primitif, du compte administratif et du budget supplémentaire et éventuelles décisions modificatives.

Ce débat a pour objectif de proposer au Conseil communautaire d'échanger sur les grandes lignes des orientations politiques, et leurs traductions financières, qui seront mises en œuvre dans les années à venir. Le détail de l'affectation des moyens aux priorités communautaires sera quant à lui effectué au budget primitif.

Sur le plan financier, la stratégie budgétaire et financière de la collectivité pour l'année 2022 devrait être moins impactée par les effets de la crise sanitaire, mais il convient néanmoins de rester vigilant. L'année 2022 se caractérise par le retour de l'inflation et la création d'un budget annexe pour les déchets. Le budget principal 2022 n'est donc pas sur un périmètre comparable à celui de 2021. Ainsi, en retraitant les ordures ménagères, les prévisions sont les suivantes :

- Des recettes en légère augmentation (+ 1.7%) du fait d'une hausse de 11.5% des produits de services liée à la reprise des activités.
- L'augmentation des charges de personnel et des charges à caractère général compensée par la baisse de la subvention d'équilibre versée au budget annexe Déchets

Avec un niveau d'autofinancement dans la moyenne des agglomérations comparables de la région Hauts de France et un endettement du budget principal très modéré, la situation financière de la CAB est saine. Cependant, la collectivité doit faire face à des rigidités (déficit prévisionnel à terme des zones d'activités, forte dépendance aux recettes figées ou dégressives, endettement important du budget annexe assainissement...), ce qui impose d'avoir une trajectoire financière prudente pour les années à venir.

L'année 2022 marquera la poursuite de projets importants s'articulant autour des programmes de mandat suivants :

- **Prendre soin de l'Homme et de la Nature :**

- En favorisant l'épanouissement , le bien être et la citoyenneté avec les travaux sur les équipements de proximité (médiathèques, gymnases , accessibilité des arrêts de bus, relais d'assistantes maternelles) ;
- En confortant l'offre de logements sur le territoire avec le soutien aux bailleurs sociaux via l'aide à la pierre ou le programme NPRU et les programmes d'aides à l'amélioration de l'habitat (copropriétés fragiles, habitat indignes, réhabilitation thermique, ...)
- En préservant l'environnement avec de nombreuses actions comme les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement, ceux sur les déchetteries et autres points d'apport volontaire, ainsi que l'équipement en conteneurs déchets.

- **Prendre soin des communes et de la ruralité :**

- En soutenant les projets communaux par le biais des fonds de concours
- En promouvant de nouvelles mobilités

- **Conforter l'attractivité de notre territoire :**

- En assurant un développement harmonieux du territoire avec un programme d'aménagement d'aires de camping-cars, le développement des sentiers de randonnées, des activités de pleine nature et la signalisation touristique
- En affirmant l'identité du territoire par la promotion de nos équipements rayonnants (poursuite des travaux du théâtre, Maladrerie, Aquaspace, conservatoire de musique, école d'arts)
- En promouvant un développement économique clé des transitions et de la **résilience** territoriale avec l'aménagement de la zone d'activité à énergie positive Novaparc, le soutien à UniLasalle, l'aménagement de zones d'activités économiques (passerelle AGCO).

- **Promouvoir une administration durable :**

- En garantissant la santé et la sécurité au travail des agents avec des équipements sécurisés
- en contribuant à la préservation de l'environnement par l'achat de véhicules neufs et la participation à l'achat de vélo par nos agents
- En améliorant la qualité de vie au travail par l'aménagement de bureau et l'équipement en matériels de bureau adapté

Les orientations présentées ci-après portent sur le budget primitif de l'année 2022 en cours de construction, mais elles s'inscrivent également dans une perspective pluriannuelle.

I - Contexte économique et financier

A- Une reprise vigoureuse en 2021 et 2022...tout comme l'inflation :

Le PLF 2022, en cohérence avec les projections de la Banque de France de septembre 2021, acte une reprise 2021 vigoureuse et une année 2022 dans la lignée du fait des levées progressives des contraintes sanitaires :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Evolution du PIB en valeur nominale	2,6%	-7,5%	7,8%	5,2%	3,4%	3,1%	2,9%
dont PIB en volume ou réel	1,3%	-8,0%	6,0%	3,7%	1,9%	1,6%	1,4%
dont inflation propre au PIB (dont inflation importée)	1,3%	0,5%	1,8%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Evolution de la consommation des ménages au réel	2,8%	-6,7%	6,1%	7,7%	3,1%	3,1%	2,9%
Evolution de la consommation des ménages (en volume)	1,5%	-7,2%	4,3%	6,2%	1,6%	1,6%	1,4%
Inflation propre à la consommation des ménages	1,3%	0,5%	1,8%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%

SOURCES : projections septembre 2021 Banque de France et PLF 2022

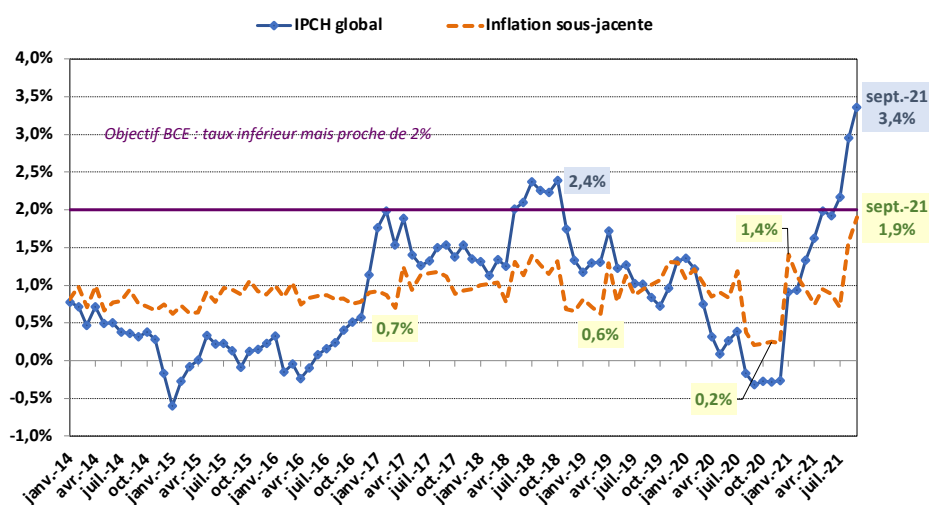
Après une baisse du PIB en volume de 8% en 2020, l'année 2021 devrait connaître une progression de 6% et l'année 2022 +3,7%, ce qui signifie que le niveau de production de fin 2019 devrait être retrouvé fin 2022.

Les hypothèses de hausse de consommation des ménages sont un peu décalées sur 2022 : après une progression de 4,3% en 2021, elle devrait culminer à +6,2% en 2022.

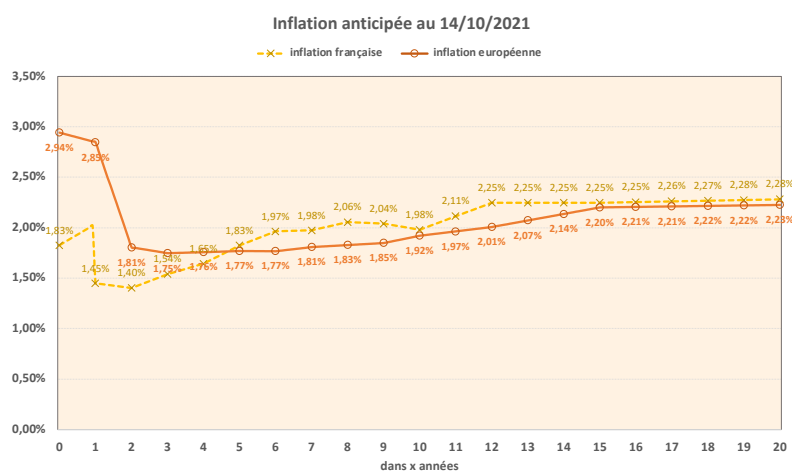
Par ailleurs, la Banque de France ainsi que Bercy ont révisé leurs anticipations d'inflation à la hausse : +1,8% en 2021 et +1,5%/an par la suite, en tenant compte de la hausse du prix des denrées et des matières premières observées depuis le premier semestre 2021.

C'est ce que l'on constate amplement si l'on s'arrête à la progression annuelle glissante de l'indice des prix français en août 2021 par rapport à août 2020 : +3,4% dont +1,9% d'inflation considérée comme sous-jacente.

Inflation en zone euro (taux en glissement annuel)

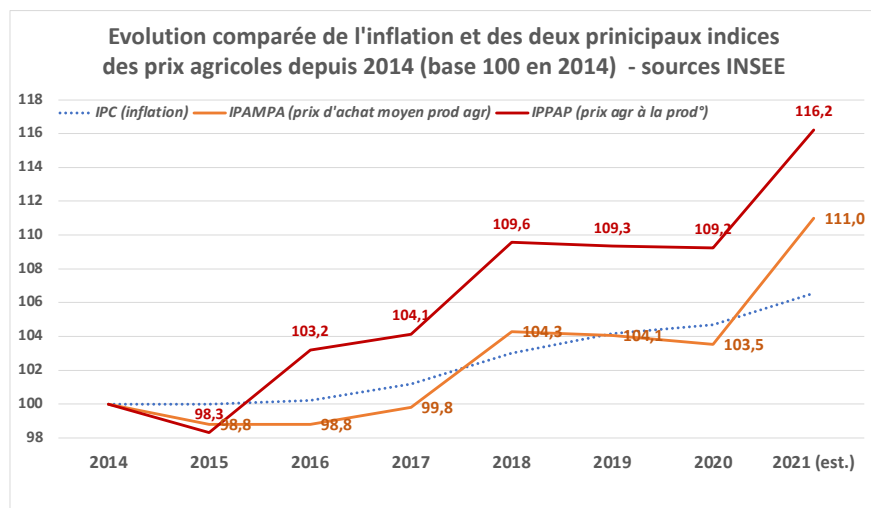


Ces chiffres anticipés par la Banque de France et Bercy sont proches de ceux anticipés par les marchés financiers, sauf sur 2022 : +1,8% en 2021, +2% en 2022 et +1,5%/an après en moyenne.



Cette inflation est soutenue par plusieurs raisons d'abord conjoncturelles mais aussi, pour certaines, plus structurelles :

- Forte progression du prix des matières agricoles (+8% en France et +14% sur les matières premières) du fait de sécheresses marquées dans des pays producteurs (Brésil...) ;
- Progression marquée mécaniquement aussi par le rebond de consommation post-Covid dans le monde des pays occidentaux et de la Chine et donc de demande de matière première ;



Si cette inflation est une bonne nouvelle pour l'évolution plus dynamique des bases cadastrales de foncier bâti, TEOM, CFE, elle posera en revanche un problème sur la dynamique des charges à attendre pour les communes et EPCI, dont plusieurs contrats sont indexés sur des indices liés plus ou moins directement à l'inflation.

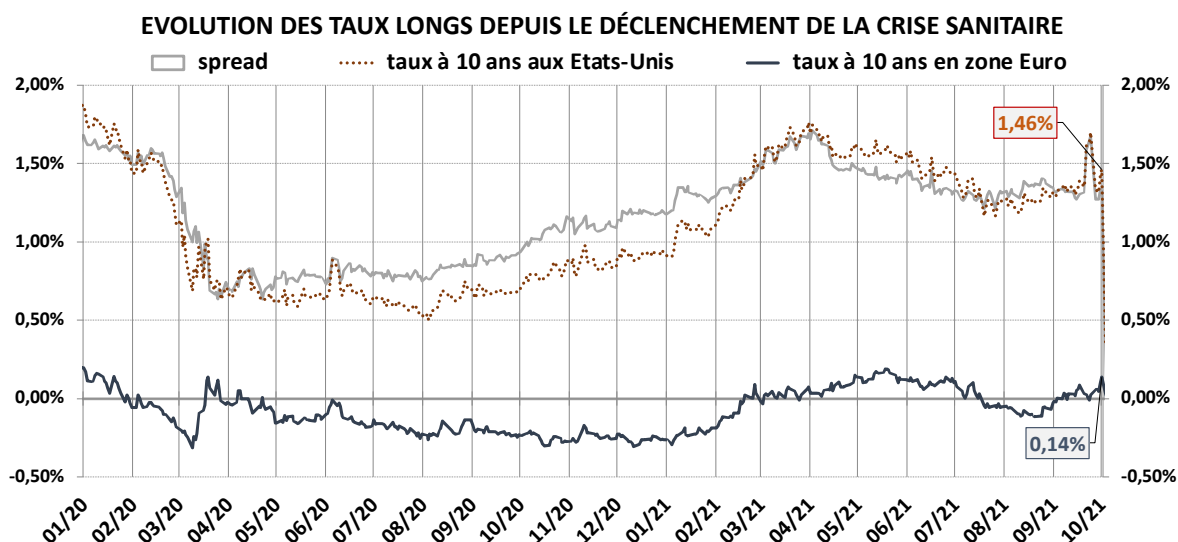
B- Une reprise qui s'accompagne d'une lente remontée des taux d'intérêt...qui restent à un niveau encore bas :

En dépit de la reprise très marquée de l'économie et d'une poussée inflationniste inédite, les taux d'intérêt tardent à connaître une franche remontée et ont à nouveau connu un trou d'air significatif durant l'été en lien avec le climat incertain résultant du variant delta.

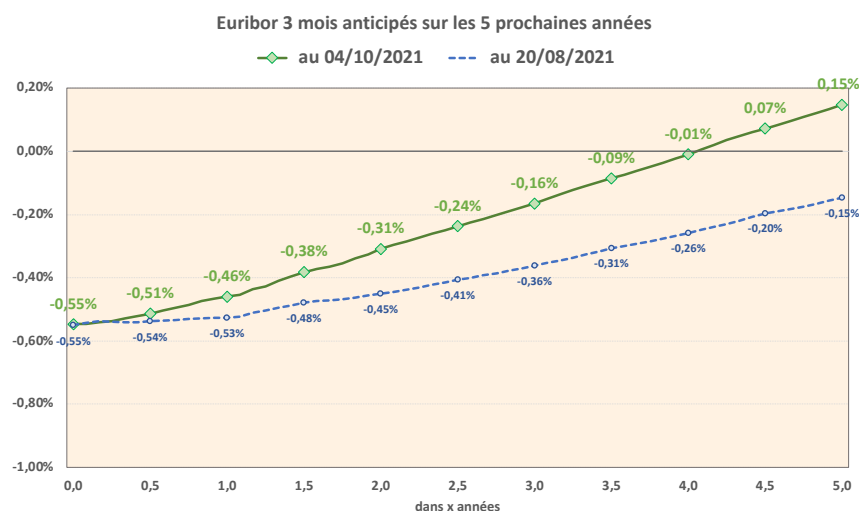
Alors que l'horizon économique tendait à s'éclaircir à la sortie de l'été avec l'amélioration de la situation sanitaire, le début de l'année 2022 est à nouveau marqué par le retour d'un nouveau variant et d'un risque accru de ralentissement de l'économie du fait des menaces sanitaires.

L'incertitude de la situation sanitaire pourrait peut-être retarder la remontée plus franche des taux longs provoquée par les pénuries de matières premières et la reprise de la demande.

Si ce mouvement de remontée semble effectivement amorcé, il se limite encore à une trentaine de points de base des deux côtés de l'Atlantique, par rapport à la situation qui prévalait à la mi-août. Comme il est de tradition, les évolutions sont plus brusques aux Etats-Unis qu'en Europe : on a vu notamment fin septembre une envolée de plusieurs dizaines de points de base des taux à 10 ans sur quelques jours, rapidement suivi d'un repli ramenant la progression globale sur le mois écoulé à une proportion équivalente à celle observée en Europe.



Cette remontée des taux longs traduit un scénario de tours de vis sur les taux directeurs qui s'accélère : là où fin août, les marchés positionnaient un premier resserrement de la BCE en 2023 et des taux interbancaires repassant en positif en 2027, c'est désormais à la fin de 2022 qu'une première hausse des taux directeurs semble pouvoir intervenir, tandis que les taux interbancaires repasseraient en positif sous 4 ans, soit en 2025.



Pour autant, les effets des taux d'intérêt quasi-nuls, voire franchement négatifs selon les périodes et les maturités, ont généré de puissants effets sur les années récentes. La valeur des actifs financiers s'en est trouvée largement confortée et les États ont pu avoir recours de façon quasi-illimitée et sans dommage budgétaire au crédit pour financer des plans de relance massifs.

Tolérer une remontée rapide des taux d'intérêt conduirait à mettre en péril ce fragile édifice. Dès lors une voie médiane va devoir être trouvée entre une mise sous contrôle des marchés d'actifs et notamment de ceux qui se prêtent à la spéculation (bitcoins, immobiliers, etc...) et le maintien de conditions attractives pour les dettes souveraines permettant d'éviter un tournant de la rigueur.

On voit cependant déjà avec les difficultés d'un groupe comme Evergrande à quel point l'exercice sera périlleux et à quel point des forces de rappel sont susceptibles de freiner l'élan régulateur des autorités de tutelle. Cette entreprise gigantesque est caractéristique du surendettement du secteur immobilier chinois dont la croissance, déconnectée de l'économie réelle, est entretenue depuis longtemps par le pouvoir. Le moratoire d'un mois obtenu fin septembre semblait signifier qu'elle ne fera pas office de Lehmann Brothers chinois, mais une grande incertitude règne quant aux conséquences potentielles d'un défaut qui semble encore loin d'être évité.

Par ailleurs, si la BCE va progressivement réduire ses achats d'actifs de dettes souveraines d'Etats Européens, elle ne va pas les abandonner rapidement et va continuer ses mesures de soutien aux marchés interbancaires via ses prêts courts et moyens termes aux banques rémunérés à -1% (les TLTRO¹).

L'amorce de remontée des taux longs se répercute naturellement sur les taux fixes proposés aux collectivités, avec cependant un léger effet amortisseur lié au tassement des marges bancaires.

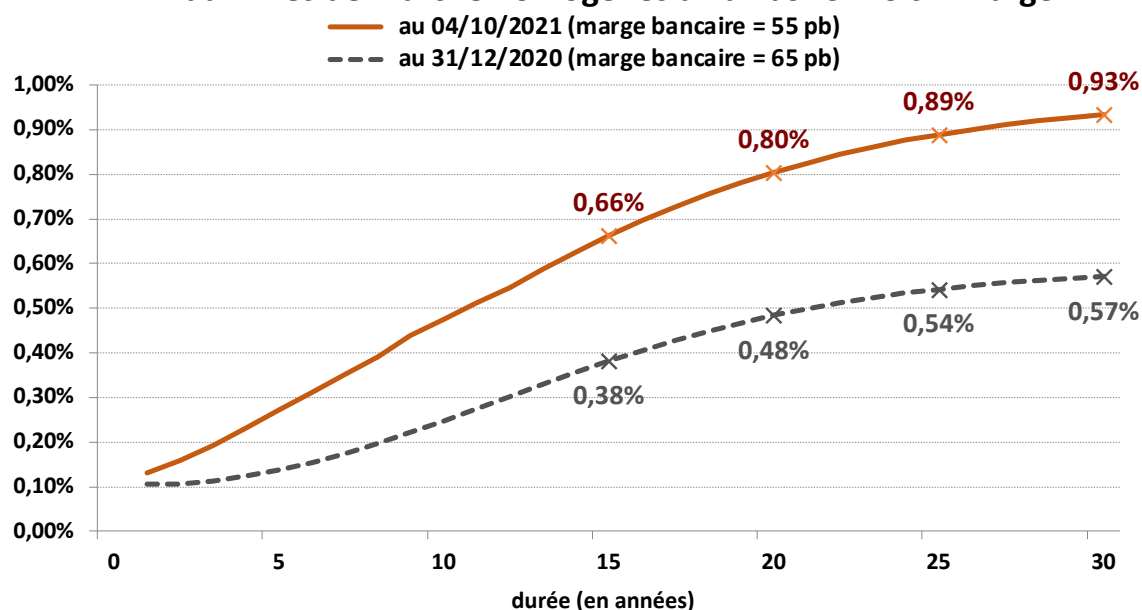
La première composante du taux fixe, le swap d'index, a ainsi pris une quarantaine de points de base depuis le début de l'année, revenant en ordre de grandeur de -0,30% à 0,10% (dont une grosse vingtaine de points de base sur le seul mois de septembre 2021).

La marge bancaire consentie le plus souvent pour un financement standard amortissable sur 15 ans est pour sa part revenue de 65 à 55 points de base dans le même intervalle, absorbant un quart de l'effet lié à la hausse du swap.

Le taux fixe de marché (= swap d'index + marge bancaire) est donc passé de 0,38% à 0,66% entre la fin 2020 et le début octobre 2021, une hausse certes significative mais ne correspondant pas non plus à une envolée. Il reste actuellement possible aisément de se financer en bancaire, y compris sur des durées relativement longues (même si la marge bancaire a tendance à gonfler quelque peu avec la maturité, de l'ordre de 1 à 2 points de base par année de durée au-delà de 15 ans), sans excéder 1% de taux d'intérêt fixe.

¹ TRTLO : Targeted Longer-Term Refinancing Operations » : opérations ciblées de refinancement de long terme

Taux fixes de marché homogènes à Euribor 3 mois + marge

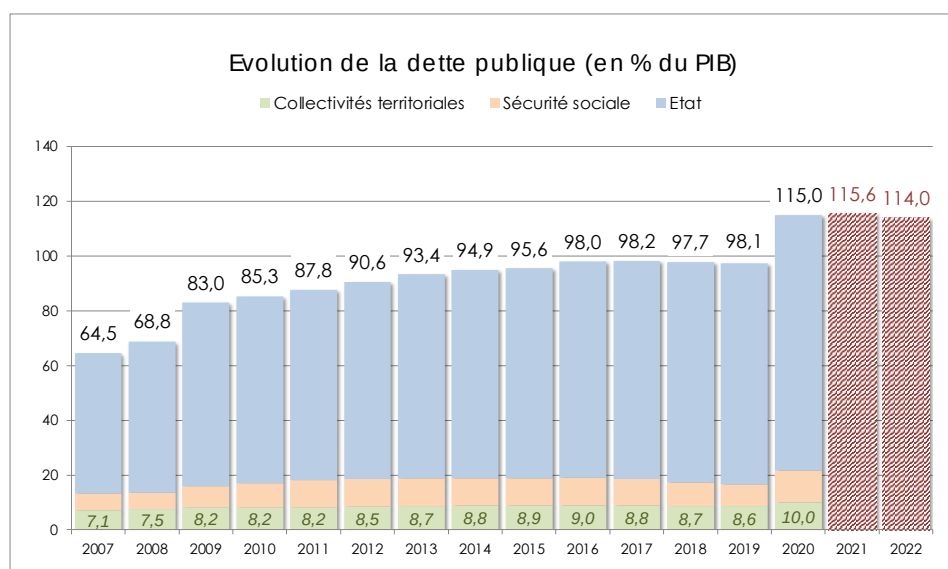
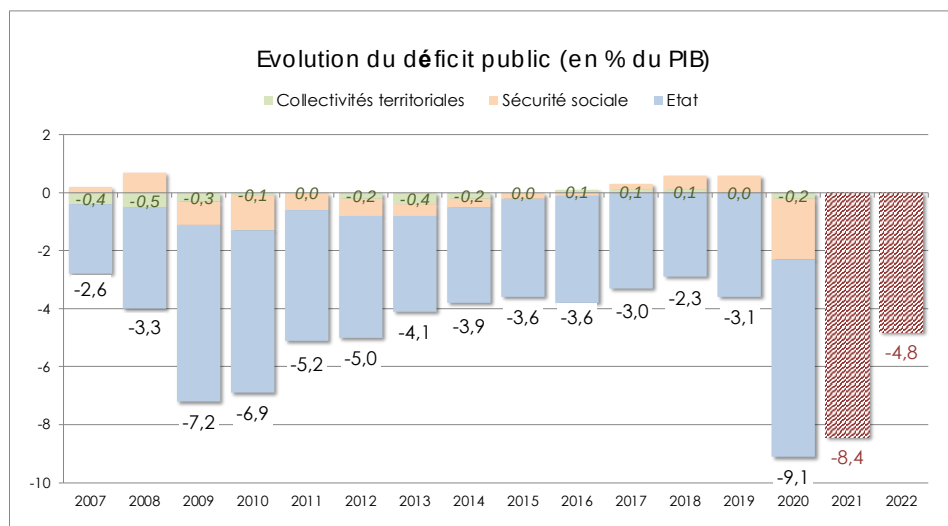


Ces hausses de taux d'intérêts offerts en moyenne aux collectivités ne doivent cependant pas faire oublier que le niveau des taux reste encore anormalement bas, bien en dessous des anticipations moyennes d'inflation sur les 10 prochaines années (+1,8%/an en moyenne).

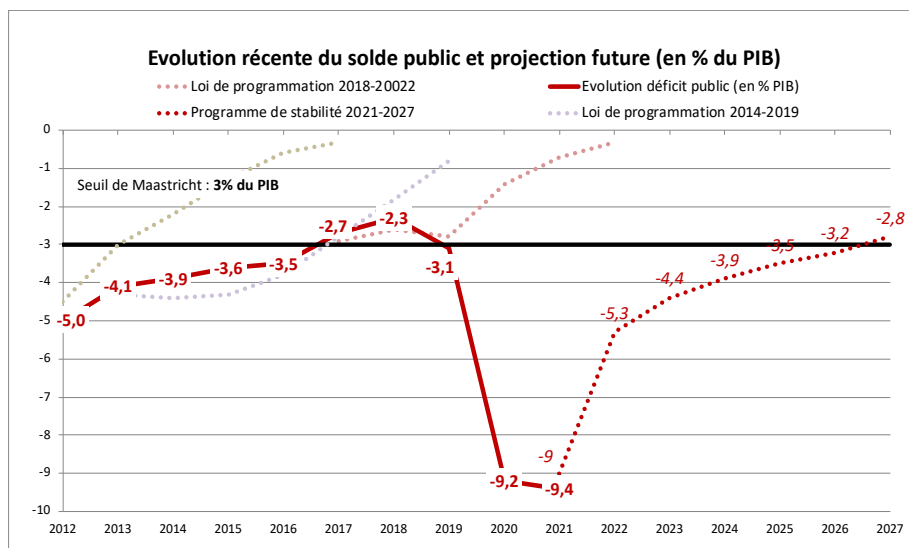
C- Une trajectoire des finances publiques pour longtemps au-delà des seuils critiques :

Le PLF 2022 acte des déficits passés records en 2020 et 2021 :

- Le déficit public resterait très élevé en 2021 (-8,4% après -9,1% en 2020). Il se résorberait rapidement en 2022 du fait de la reprise de l'activité et de la fin des mesures exceptionnelles de soutien (PGE aux entreprises, chômage partiel...).
- La dette publique culminerait quant à elle à **115,6%** en 2021 (contre **115%** en 2020), avant d'amorcer un léger mouvement de repli (en proportion du PIB) à partir de 2022 (114%).



Face à ces niveaux de déficits et de dettes publiques, le Gouvernement a prévu un retour à un déficit public inférieur à 3% du PIB en 2027 dans le cadre du pacte de stabilité envoyé à la Commission Européenne en mai 2021 : malgré le caractère tardif du redressement des comptes publics, cela obligerait l'Etat à limiter l'évolution de ses dépenses à +0,6%/an, soit très en-deçà de l'inflation.



Se pose dès lors la question de la manière dont les collectivités, une fois passé l'effort de relance de 2021 seront associées aux mesures de redressement du déficit.

Plusieurs rapports de nature différentes (rapport parlementaire Arthuis au printemps 2021 et le rapport de la Cour des comptes sur le devenir des finances publiques à la sortie de la crise de juillet 2021) ont commencé à esquisser les nouvelles mesures qui pourraient associer les collectivités locales au plan de redressement des comptes après 2022 :

Réactivation élargie des contrats de Cahors ?

- taux d'évolution maximal des dépenses de fonctionnement autour de 0,7%/an à 1%/an;
- Elargissement des collectivités concernées et également aux budgets annexes;
- Trajectoire contraignante sur la masse salariale;
- Trajectoire contraignante sur l'endettement net ?

Nouvelle ponction de DGF comme entre 2014 et 2017 ?

- Nouvelle ponction de DGF comme par le passé pour des montants équivalents, solution considérée par Bercy comme la plus efficace et financièrement supportable par les collectivités ;
- Nouvelle ponction éventuellement mieux péréquée qu'entre 2014 et 2017

Synthèse des conséquences pour la CAB:

Les perspectives de reprise économique vigoureuse en 2021 et 2022 vont avoir des impacts positifs sur certaines recettes conjoncturelles, comme la TVA touchée par la CAB en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales (qui devrait progresser de +5% à +6% en 2022 et de 3%/an en moyenne par la suite).

Mais la remontée brutale de l'inflation en 2021 (+2%) et anticipée également sur 2022, notamment du fait d'un rebond massif des prix des matières premières et denrées va avoir des conséquences néfastes sur la dynamique des charges de la CAB du fait de multiples charges indexées sur des dérivés de l'inflation.

Corrolaire du contexte financier et macroéconomique, **la CAB va également être confrontée à une remontée, certes timide et très progressive, mais résolue, des taux d'intérêt** du fait des perspectives de croissance économique et d'inflation désormais clairement tirées vers le haut. Avec des taux d'intérêt encore inférieurs à 1% pour des durées d'emprunts de 15 ans, ils demeurent encore ancrés en-dessous de l'inflation, ce qui reste une anomalie. La prospective financière se doit donc d'anticiper de manière prudente une remontée progressive des taux d'intérêt longs vers un niveau normal, soit le niveau estimé de l'inflation (soit 1,5% à 1,8% d'ici 2 à 3 ans).

Enfin, dans un contexte de déficits et dettes publics records en 2020 et 2021 et en fonction de la trajectoire de redressement envisagée par l'Etat dans son pacte de stabilité, il convient d'anticiper **la mise à contribution plus que probable des collectivités au redressement des comptes publics à compter de 2023**. Même s'il est pour l'heure impossible de déterminer la forme et le montant de telles contributions, la CAB doit en tenir compte dans ses perspectives financières.

II – Les impacts financiers des lois financières précédentes et du PLF 2022

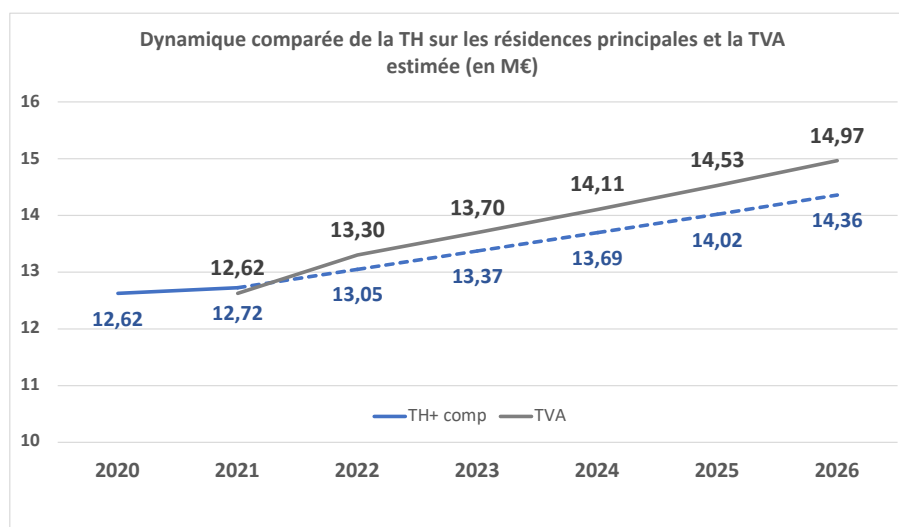
A- Une réforme fiscale entrée en vigueur en 2021 et à peine digérée...

La réforme fiscale de 2021 prévue dans la loi de finances 2020 suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales prévoit que les EPCI à fiscalité propre se voient gratifier, en remplacement de la TH sur les résidences principales, d'une quote-part de TVA nationale.

Cette dernière évolue de la manière suivante :

- Elle était figée en 2021 au montant de la taxe d'habitation sur les résidences principales en valeur 2020 ;
- A partir de 2022, elle évolue de manière contemporaine à son encaissement par l'Etat. Autrement dit +5,4% estimés en 2022 du fait du rebond de consommation encore anticipé en 2022, puis autour de +3%/an par la suite. Il s'agit d'une dynamique a priori plus favorable que la TH observée sur le territoire sur les dernières années (+0,6%/an d'évolution des bases réelles et +1,8%/an estimés d'inflation et donc de revalorisation des bases en loi de finances) : le gain différentiel de produits serait de 250 k€ dès 2022 et atteindrait en fin de mandat environ 610 k€.

	2020	2021
TH Résidences principales	11,81	
Compensations TH	0,81	
Rôles supp. 2018/2020		
TVA		12,62



B- Un plan de relance qui a réduit la CFE et la taxe foncière des établissements industriels en 2021

La loi de finances 2021 a acté un plan de relance pour les entreprises et entreprises industrielles de 10 Mds € passant notamment par :

- La baisse de moitié de la CVAE payée par les entreprises (se traduisant par la suppression de la part régionale de CVAE)
- Et la baisse de moitié des bases d'imposition des établissements industriels pour la CFE et la taxe foncière, ce qui touche à la fois les EPCI à fiscalité propre et les communes.

La base d'imposition à la TFPB et à la CFE est déterminée à partir des valeurs locatives cadastrales (VLC). S'agissant des entreprises, la loi distingue :

- les locaux professionnels, estimés, depuis la réforme de 2017, selon une « méthode tarifaire », c'est-à-dire en appliquant à leur surface un tarif en €/m² pondéré régulièrement actualisé en fonction du marché locatif local,
- les établissements industriels, évalués selon une « méthode comptable » : à la valeur brute de bilan, annuellement actualisée selon les coefficients de revalorisation forfaitaire des bases, est appliqué un taux d'intérêt de (généralement) 8% nets ; en fin de calcul, un abattement intervient, égal à 50% pour la TFPB et à 30% pour la CFE.

L'exégèse ne sera pas faite ici des modalités, amplement débattues ces dernières années, de caractérisation d'un établissement industriel. Concrètement, il faut un processus de production ou de transformation au moyen d'importants moyens techniques d'une valeur supérieure à 500 k€. A l'échelle nationale, les locaux industriels génèrent 36% de la CFE (3,1 Mds €) et 27% de la part économique de la TFPB (3,5 Mds €).

Initialement instaurée (en 1970) afin d'alléger la pression fiscale sur l'industrie, la méthode comptable aboutit aujourd'hui à l'effet inverse.

La LFI 2021 a divisé par 2 les taux d'intérêt applicables aux valeurs de bilan réévaluées, les ramenant de 8% à 4% nets. Les produits des communes et EPCI vont donc se trouver eux-mêmes divisés par 2. Une compensation est prévue égale au produit :

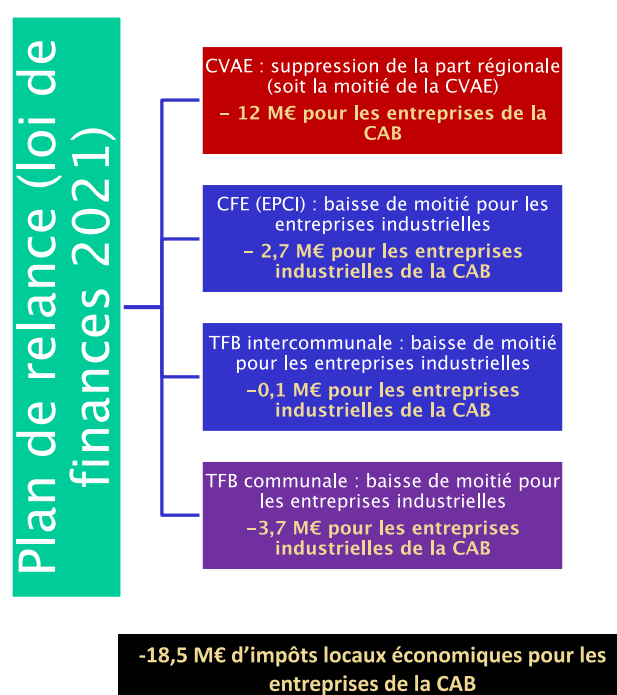
- des bases perdues, mises à jour chaque année,
- par le taux voté en 2020.

Ce schéma, présenté comme neutre, appelle 2 réserves :

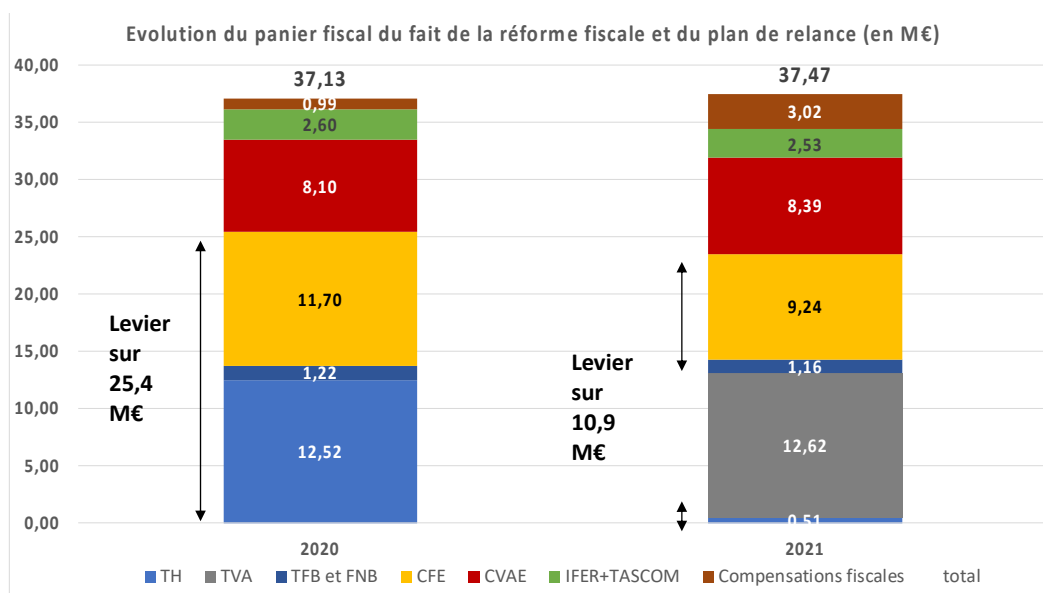
- Si la dynamique locale est préservée, les collectivités perdent du levier fiscal.
- La compensation, quelques 3,3 Mds €, va a priori intégrer les concours d'Etat soumis à une norme d'évolution (pour l'heure la stabilité). Dès lors, son augmentation naturelle exercera une pression à la baisse sur d'autres dotations. Ce sont les collectivités qui, dès 2022, paieront la dynamique de la compensation, non l'Etat ...

Au niveau de la CAB, la baisse de moitié des bases industrielles de CFE et de foncier bâti engendre une diminution du produit fiscal de :

- 2,7 M€ de CFE sur les établissements industriels ;
- Et 100 k€ de diminution de son foncier bâti intercommunal.



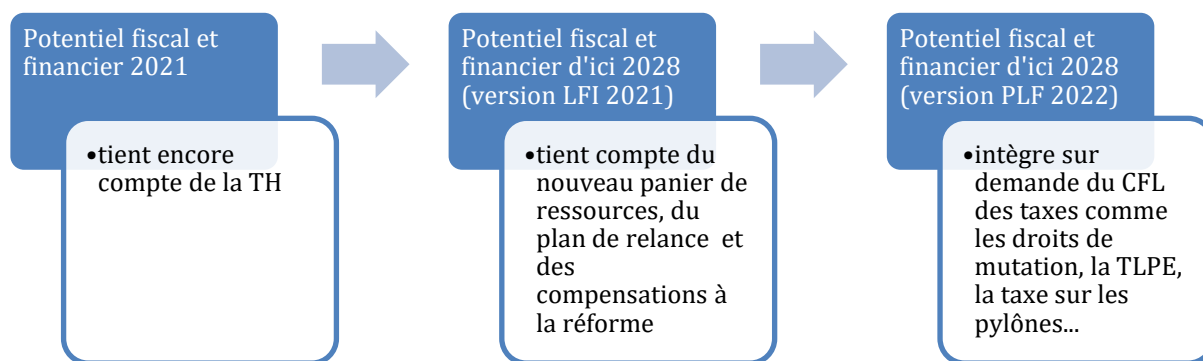
Globalement, l'effet conjugué de la réforme fiscale (remplacement de la TH par la TVA) et du plan de relance (suppression de la moitié des bases de CFE et de FB industriel) réduit l'autonomie fiscale de la CAB d'environ 57% :



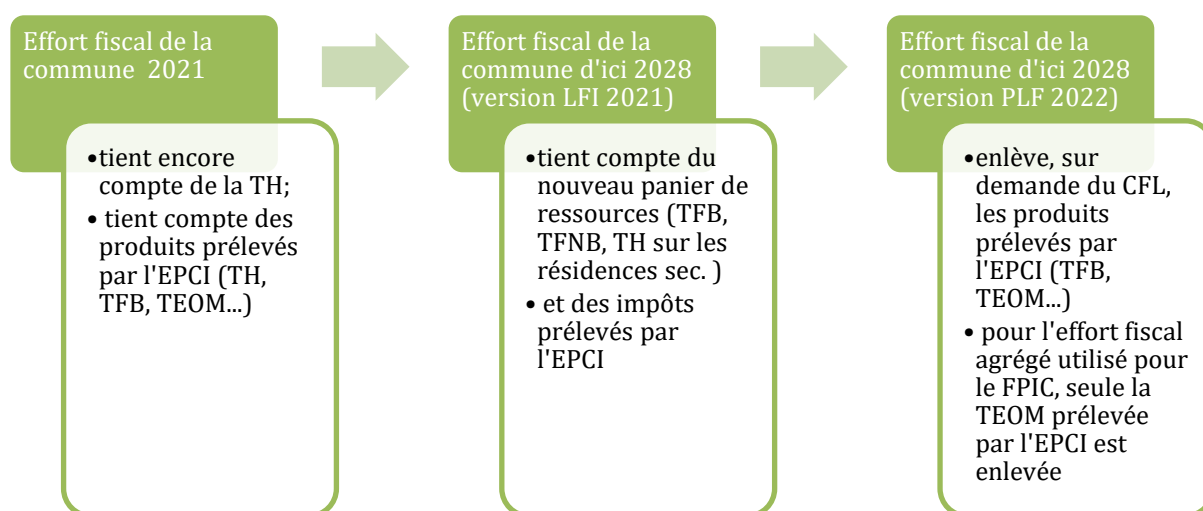
C- La refonte des indicateurs de richesse fiscale du fait de la réforme fiscale et des préconisations du CFL :

L'article 252 de la loi de finances 2021 ainsi que l'article 47 du PLF 2022 **modifient le calcul du potentiel fiscal / financier, de l'effort fiscal des communes et des EPCI, ainsi que de leurs pendants pour le calcul du FPIC (potentiel financier et effort fiscal agrégés)** afin de prendre en compte les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la réduction des bases de TFPB et de CFE des établissements industriels.

Résumé des changements de calcul du potentiel fiscal et financier des communes et des EPCI à compter de 2022 et étalé jusqu'en 2028 :



Résumé des changements de calcul de l'effort fiscal des communes à compter de 2022 et étalés jusqu'en 2028 :



De telles réformes ne seront pas sans conséquence sur le niveau des indicateurs : afin d'en lisser les effets sur les dotations des communes, le FSRIF ou encore le FPIC, la loi prévoit d'appliquer un correctif de neutralisation total de la réforme en 2022. Celui-ci sera progressivement réduit jusqu'à disparaître en 2028, année où les nouveaux indicateurs s'appliqueront donc pleinement.

Seule exception, le nouveau potentiel fiscal des EPCI s'appliquera dès 2022 au calcul de la dotation d'intercommunalité, il est vrai percluse de garanties en tous genres réduisant déjà fortement le jeu des critères.

Enfin, la formule de calcul du CIF des EPCI est également corrigée de sorte à prendre en compte le nouveau panier de recettes des intercommunalités et de leurs communes membres (le CIF entre dans le calcul de la dotation d'intercommunalité et dans la répartition du FPIC entre communes et EPCI).

Pour le territoire, le bilan au titre de la refonte des indicateurs sera globalement favorable :

- **Le potentiel fiscal de la seule CAB augmenterait en 2022 de 1,2% : soit de 577 € à 584 €/habitant** (soit un écart à la moyenne qui augmenterait de 4%) du fait d'un ancien taux de TH un peu plus élevé par rapport aux EPCI comparables (9,72% vs 8,95% en moyenne), obligeant par là-même une compensation de TVA plus forte à bases fiscales équivalentes.

Cette hausse n'aura heureusement pas de conséquence sur la trajectoire de la DGF intercommunale d'ici 2026 du fait de la réforme de 2019 qui a octroyé un montant naturel de dotation d'environ 1,75 M€ (alors que le montant touché en 2019 était de 580 k€). Ce montant de 1,75 M€ ne sera atteint que très progressivement du fait d'un plafonnement des progressions à +10%/an. C'est à horizon 2031 que la CAB touchera son montant naturel de dotation. L'impact de la réforme du potentiel fiscal de la CAB ne se fera donc sentir qu'à ce moment là, en 2031, et serait d'à peine 20 k€.

- **Concernant la mesure de la richesse fiscale agrégée du territoire utilisée pour le reversement au titre du FPIC**, celle-ci, **à l'inverse de la seule CAB**, va baisser du fait de taux de TH souvent plus faibles que les taux de foncier bâti communaux et de taxes indirectes (droits de mutation) moins élevés qu'ailleurs. A l'inverse, l'effort fiscal qui mesure la pression fiscale, va, quant à lui, s'accroître par rapport à la moyenne, accentué par le retrait de la TEOM du calcul qui tirait la pression fiscale du territoire vers le bas.

De ce fait, le territoire va apparaître comme mieux positionné par rapport au FPIC, ce qui engendrera, à partir de 2023 et d'ici 2028, un prélèvement en baisse de 50% et un reversement en hausse de 11%. Soit un gain estimé pour le territoire en 6 années de 0,76 M€.

2021		2 028		var°
Potentiel financier agrégé par habitant	666	651	-2,2%	
Pfia moyen national	648	661	1,9%	
Effort fiscal agrégé	1,28	1,37	7,0%	
EFA moyen national	1,14	0,98	-14,0%	

Prélèvement FPIC	-0,90	-0,45	-50,1%
Reversement FPIC	2,86	3,16	10,6%
Solde FPIC net	1,95	2,71	38,7%

D- Un PLF 2022 qui ne change pas vraiment la donne sur la DGF et les variables d'ajustement :

Le PLF 2022 reconduit le principe de stabilité de la DGF. Avec un principe simple : toute hausse de DGF liée à la péréquation et aux effets de la progression de la population est compensée par une baisse à l'intérieur de la DGF du bloc communes+EPCI :

- Cette année la péréquation du bloc communal augmente de 190 M€ (DSU : +95 M€ et DSR : +95 M€), la dotation de péréquation de la dotation d'intercommunalité augmente de 30 M€. A cela vient s'ajouter l'augmentation d'enveloppe de 30 M€ environ liée à la dynamique annuelle de la population. Soit un total de 250 M€ de progression de DGF des communes et EPCI (contre +240 M€ en 2021).
- Pour financer cela, comme c'est le cas depuis plusieurs années :
 - **la dotation de base des communes est écrêtée** pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant logarithmé est supérieur à 75% de la moyenne nationale (pour financer 60% du besoin) ;
 - **et la dotation de compensation des EPCI (ancienne compensation de la part salaires de la taxe professionnelle)** baisse aux alentours de 2%/an pour financer 40% du besoin.

En 2022, la dotation de compensation des EPCI devrait baisser de 100 M€ environ, soit **-2,12%** **(contre -1,97% en 2021)**.

Concernant les autres variables d'ajustement, le PLF 2022 ne met pas à contribution les compensations d'exonérations fiscales du bloc communal et intercommunal. Seule la DC RTP des régions est prélevée.

E- Des recettes de fonctionnement 2022 qui devraient augmenter faiblement par rapport à 2021 du fait de plusieurs effets contradictoires :

Les recettes de fonctionnement 2022 sont anticipées en relative stagnation par rapport à l'anticipation de réalisation de 2021, sous l'effet de facteurs contradictoires :

- **Des recettes en hausse du fait du rebond post-crise et de l'inflation** : TVA, relaborisation des bases fiscales, tarifications ;
- **Des recettes en probable baisse du fait d'un effet de décalage dans la prise en compte de la baisse d'activité de 2020** : CVAE et dans une moindre mesure sur la CFE.

Synthèse pour la CAB :

Les lois de finances successives depuis 2020 ainsi que le PLF 2022 dessinent les contours du nouveau panier fiscal des collectivités et en particulier des EPCI à fiscalité propre.

Avec la substitution TH sur les résidences principales par une quote-part de TVA nationale, la CAB, comme tous les autres EPCI, devrait connaître une croissance du produit importante en 2022, fruit du rebond de consommation anticipé (autour de +5,6%) et environ 3%/an par la suite. La CAB est donc relativement gagnante par rapport à l'ancienne dynamique de la TH.

Avec le plan de relance, inclus dans la loi de finances 2021, l'Etat a réduit de moitié les bases industrielles de CFE et de taxe foncières, compensées par une dotation pour le moment dynamique, car évoluant comme les bases perdues. Cette réforme représente 2,8 M€ de CFE et de TFB intercommunale en moins, transformées en compensation.

Ces dernières réformes ont ainsi eu un point commun. Elles ont largement écorné le pouvoir fiscal des EPCI, et donc de la CAB. Hors TEOM, le volant fiscal modulable est ainsi passé de 26 M€ à 11 M€.

Corrolaire de la réforme fiscale, la loi de finances 2021 et le PLF 2022 redéfinissent progressivement les contours des indicateurs de richesse et de pression fiscale, utilisés pour la répartition de la DGF et de la péréquation horizontale (FPIC). Ces nouveaux indicateurs ne s'appliqueront que très progressivement entre 2023 et 2028. Avec un territoire se caractérisant par une pression fiscale plus forte sur le foncier mais un peu plus modérée sur l'ancienne TH, le territoire devrait apparaître comme « moins riche » en potentiel fiscal et, à l'inverse, avec une pression fiscale plus importante. Ils devraient ainsi avantager légèrement le territoire intercommunal dans son positionnement relatif, en réduisant, à terme, le prélèvement au titre du FPIC de moitié et en augmentant légèrement le reversement de 11%.

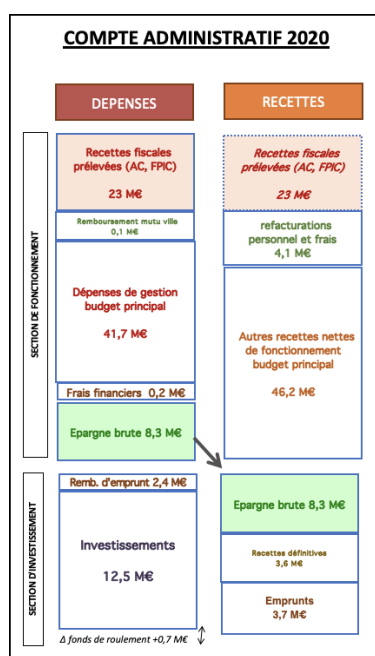
En résumé, l'impact du PLF 2022, des précédentes lois de finances et de la variation de l'activité après la crise de 2020 vont avoir globalement un effet de stabilisation des recettes de fonctionnement 2022.

III – La situation financière de la CAB : diagnostics et perspectives

A- Une situation financière saine, avec un faible endettement et une pression fiscale intercommunale modérée

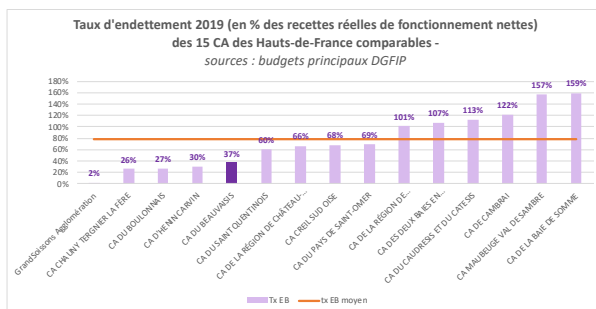
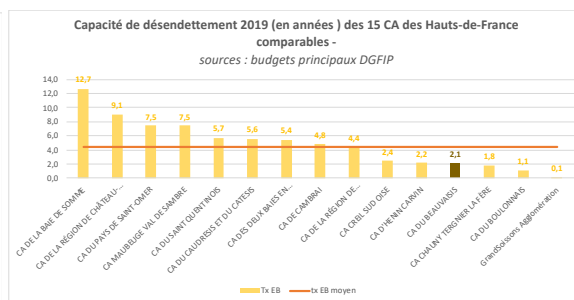
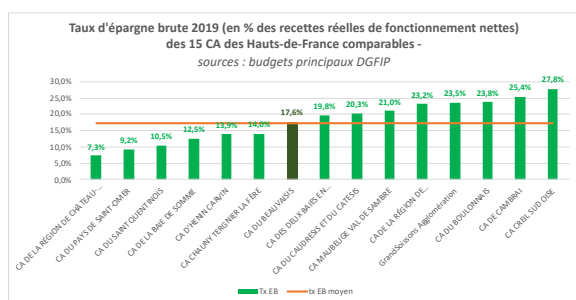
La CAB fait apparaître une situation financière saine, caractérisée par :

- Un niveau d'autofinancement au niveau de la moyenne des agglomérations comparables ; d'un niveau de 8,3 M€ en 2020, il représente, après retraitement, 16,4% des recettes réelles de fonctionnement nettes des versements aux communes. Soit un niveau dans la moyenne des agglomérations comparables des Hauts-de-France.



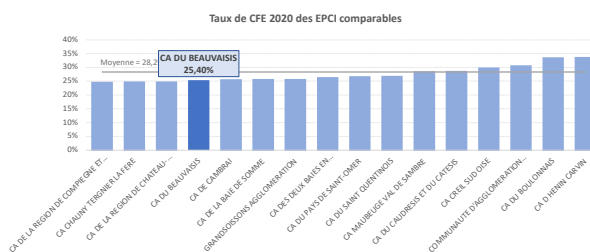
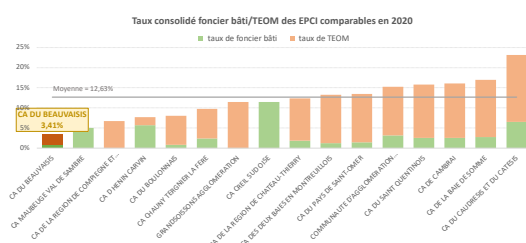
- Un niveau d'endettement du budget principal de 20,4 M€, soit 40% des recettes réelles nettes de fonctionnement. Soit un niveau bien en-deçà des communautés comparables.

Il en résulte de ce fait, fin 2020, une capacité de désendettement de 2,5 années, éloignée de tout seuil d'alerte et plus performante que la moyenne des CA comparables.

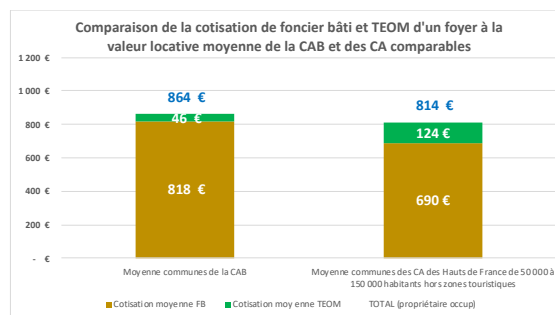
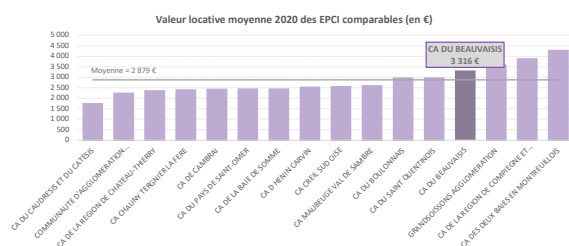


La CAB se caractérise par une fiscalité intercommunale très modérée, bien plus basse que les communautés d'agglomération comparables :

- Le taux de foncier bâti de la CAB est de 0,91% contre 3,3% en moyenne,
- Et c'est surtout le taux de TEOM qui est le plus bas de la strate (2,5% contre 9,33% en moyenne. En 2021, le taux de la CAB est passé à 4.51% pour les zones 1 et 2 et à 6.93% pour la zone 3, soit un taux moyen de 4.59%).
- En terme de pression fiscale économique le taux de CFE est également en retrait par rapport à la moyenne.
- Les bases minimum de CFE sont quant à elles conformes à la moyenne de la strate.



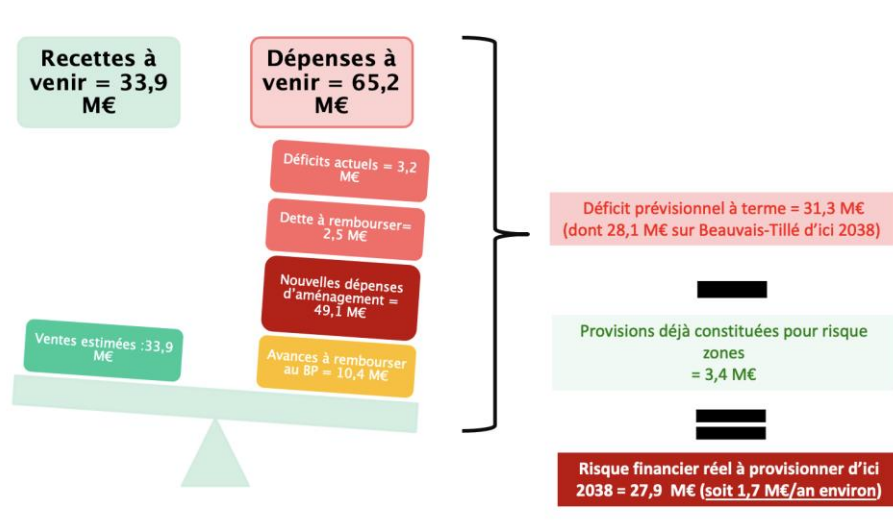
Mais cette pression fiscale intercommunale modérée vient compenser, il est vrai, une fiscalité globale payée par les ménages plus importante du fait de taux communaux plus forts et de valeurs locatives moyennes plus importantes :



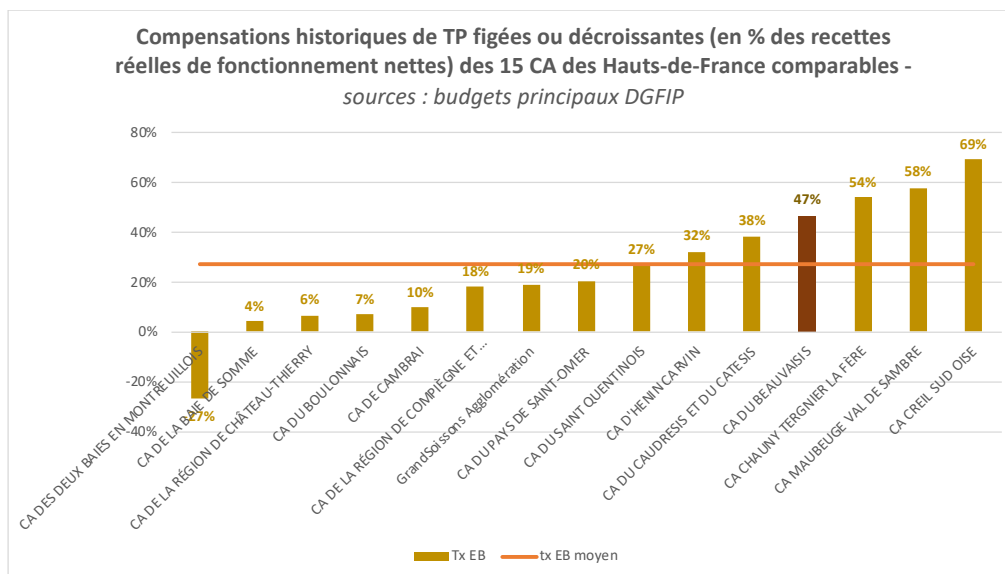
B- Mais des contraintes qui doivent inciter à la prudence.

La CAB fait apparaître cependant des contraintes financières qui doivent inciter à la prudence pour l'avenir :

- Des engagements présents et à venir de stocks de terrains à aménager sur les ZAE et ZAC qui vont engendrer des déficits prévisionnels à terme de l'ordre de 30 M€, soit une fois et demi l'endettement du budget principal, ce qui pourrait contraindre la collectivité à constater une provision de l'ordre de 1.7 M€ / an.



- Une forte dépendance aux recettes figées (au mieux) ou en baisse, venant compenser les anciens produits de fiscalité locale économique (ancienne taxe professionnelle) ;



- Une situation financière proche des seuils de vigilance pour le budget annexe Assainissement, avec notamment un endettement à couvrir important (24 M€ fin 2020, pour une capacité de désendettement de 10 ans).
- Une rigidité budgétaire liée à des niveaux élevés de dotations aux amortissements (liés à des durées de vie des immobilisations plus courtes que ce qu'autorise l'instruction comptable).

C- Les orientations budgétaires de la CAB pour 2022

La prospective a pour objectif de fournir une vision cohérente de l'évolution prévue de la situation financière de la communauté d'agglomération du Beauvaisis au regard du contexte économique actuel décrit précédemment dans ce rapport ainsi que des hypothèses émises en fonction des informations connues à ce jour. Les projections ainsi réalisées ne peuvent donc constituer des certitudes sur les niveaux exacts de dépenses et de recettes, a fortiori dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons actuellement.

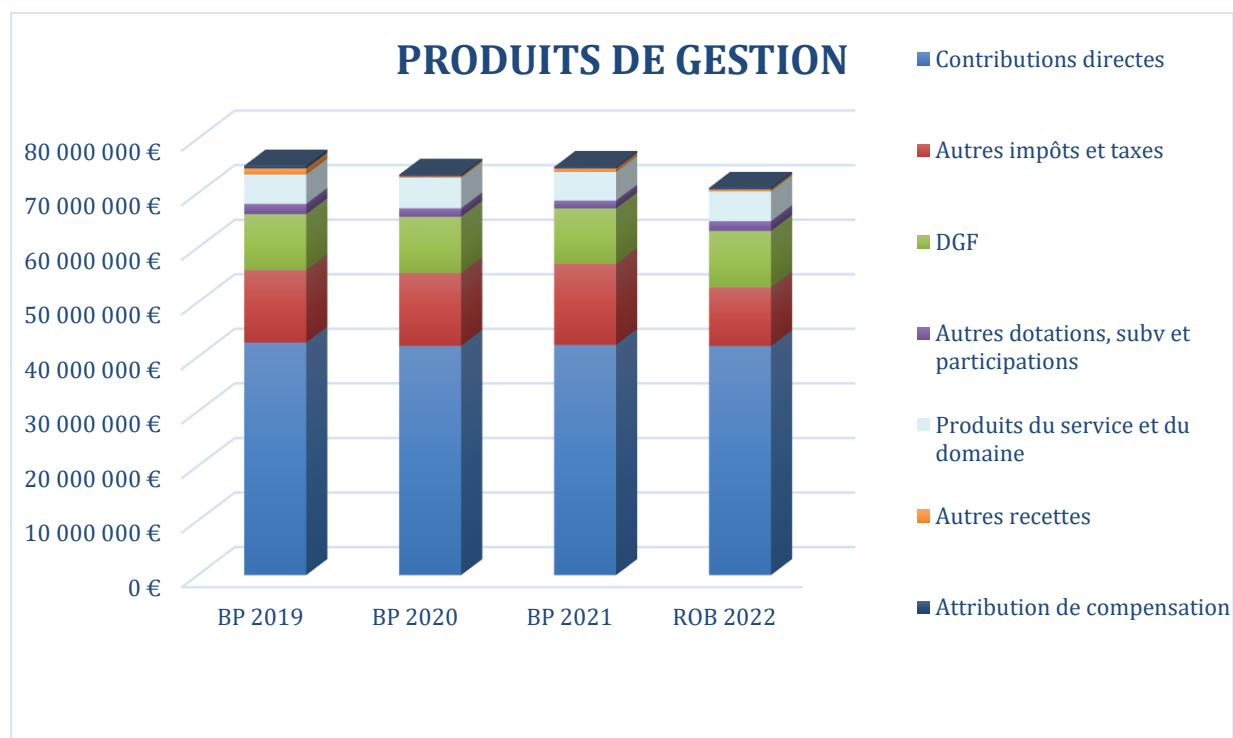
Il est à noter que la projection financière ne tient pas compte d'une éventuelle participation des collectivités au redressement des comptes publics.

Pour l'analyse des tendances prévisionnelles, il convient de se rappeler que le périmètre des budgets à compter de 2022 est modifié par rapport aux budgets antérieurs : au 01/01/2022 le service public des ordures ménagères est transféré du budget principal à un budget annexe. De ce fait, les variations analysées doivent tenir compte de ce changement de périmètre.

1- La projection des principales recettes de fonctionnement

Au sein du budget de l'agglomération, les recettes de gestion comprennent notamment trois composantes majeures :

- les ressources fiscales (chapitre 73) ;
- les dotations de l'Etat et participations (chapitre 74) ;
- les produits des services/domaine et ventes (chapitre 70).



Les financements majoritaires sont répartis comme suit :

Libellé	BP 2019	BP 2020	BP 2021	ROB 2022
Taxes foncières et d'habitation	26 000 000 €	25 602 000 €	12 875 402 €	10 670 000 €
CVAE	8 250 000 €	7 725 000 €	8 098 561 €	7 243 000 €
Compensation réforme fiscale - TVA			12 599 057 €	13 300 000 €
Dotation Etat compensation CET	10 000 €	170 000 €	170 000 €	2 900 000 €
Dotation Etat compensation TF	11 000 €	11 000 €	11 000 €	80 000 €
Dotation Etat compensation TH	700 000 €	760 000 €	760 000 €	0 €
TASCOM	1 750 000 €	2 000 000 €	1 959 920 €	2 000 000 €
IFER	720 000 €	570 000 €	594 953 €	600 000 €
Dot.compensat° réforme TP	5 008 481 €	4 980 043 €	4 980 043 €	5 000 000 €
Rôles supplémentaires et autres impôts locaux	180 000 €	200 000 €	150 000 €	200 000 €
S/Total contributions directes	42 629 481 €	42 018 043 €	42 198 936 €	41 993 000 €
FNGIR	9 450 000 €	9 450 000 €	9 442 477 €	9 442 477 €
TEOM	2 720 000 €	2 800 000 €	4 300 000 €	0 € (1)
Autres impôts	1 070 000 €	1 090 000 €	1 100 000 €	1 250 000 €
S/TOTAL RECETTES FISCALES	55 869 481 €	55 358 043 €	57 041 413 €	52 685 477 €
DGF	10 301 000 €	10 331 000 €	10 179 079 €	10 400 000 €
Autres dotations, subv et participations	1 873 594 €	1 546 783 €	1 430 610 €	1 795 568 €
Produits du service et du domaine	5 382 390 €	5 587 094 €	5 245 957 €	5 447 832 €
Autres recettes	1 103 234 €	261 875 €	605 858 €	343 750 €
Attribution de compensation	509 638 €	299 023 €	299 023 €	299 023 €
TOTAL PRODUITS DE GESTION	75 039 337 €	73 383 818 €	74 801 940 €	70 971 650 €

(1) Recette transférée au BA Déchets créé au 01/01/2022

Les ressources fiscales et les dotations

Afin de mieux comprendre les impacts de la réforme fiscale et des mesures sanitaires prises par le gouvernement, il convient de reclasser certaines dotations destinées à compenser des suppressions et réductions d'impôts au niveau des recettes fiscales.

Pour rappel, la suppression de la taxe d'habitation est compensée par de la TVA pour les EPCI. Pour aider le monde économique, le gouvernement a décidé de diviser par deux les bases de TF et de CFE des entreprises industrielles en contrepartie du versement d'une dotation de compensation aux communes et EPCI.

Libellé	BP 2019	BP 2020	BP 2021	ROB 2022
Taxes foncières et d'habitation	26 000 000 €	25 602 000 €	12 875 402 €	10 670 000 €
CVAE	8 250 000 €	7 725 000 €	8 098 561 €	7 243 000 €
Compensation réforme fiscale - TVA			12 599 057 €	13 300 000 €
Dotation Etat compensation CET	10 000 €	170 000 €	170 000 €	2 900 000 €
Dotation Etat compensation TF	11 000 €	11 000 €	11 000 €	80 000 €
Dotation Etat compensation TH	700 000 €	760 000 €	760 000 €	0 €
TASCOM	1 750 000 €	2 000 000 €	1 959 920 €	2 000 000 €
IFER	720 000 €	570 000 €	594 953 €	600 000 €
Dot.compensat° réforme TP	5 008 481 €	4 980 043 €	4 980 043 €	5 000 000 €
Rôles supplémentaires et autres impôts locaux	180 000 €	200 000 €	150 000 €	200 000 €
S/Total contributions directes	42 629 481 €	42 018 043 €	42 198 936 €	41 993 000 €

Les contributions directes regroupent les contributions directes ménages, la CVAE, la CFE, la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), les impositions sur les entreprises de réseau (IFER). A ces impositions sont ajoutées l'ensemble des dotations de l'Etat versées en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et autres impôts (TP), et des mesures sanitaires en faveur des entreprises industrielles.

La comparaison des budgets 2021 et 2022 met en évidence une perte de 205 936 k€ de contributions directes qui s'explique de la manière suivante :

		BP 2021	ROB 2022
Chap/art	Réforme fiscale et mesures sociales en faveur des entreprises industrielles		
73111	Taxes foncières et d'habitation, CFE	12 875 402 €	10 670 000 €
		différence (A)	-2 205 402 €
Chap/art	Compensation TVA + exonération TF et CET		
7382	Compensation réforme fiscale - TVA	12 599 057 €	13 300 000 €
74833	Dotation Etat compensation CFE/TF	181 000 €	2 980 000 €
74834	Dotation Etat compensation TF	0 €	0 €
74835	Dotation Etat compensation TH	760 000 €	0 €
		différence (B)	2 739 943 €
	Perte fiscale "surcompensée" par l'Etat	C = A-B	534 541 €
73112	CVAE	8 098 561 €	7 243 000 €
		différence (D)	-855 561 €
	Perte fiscale	C+D	-321 020 €
	TASCOM	1 959 920 €	2 000 000 €
	IFER	594 953 €	600 000 €
	Dot.compensat° réforme TP	4 980 043 €	5 000 000 €
	Rôles supplémentaires et autres impôts locaux	150 000 €	200 000 €
		différence (E)	115 084 €

Cet écart est à corriger du montant d'exonération de compensation de TH de 760 k€ inscrite au BP 2021 mais intégrée également à la compensation TVA de 12 599 k€. Ainsi, l'écart corrigé met-il en évidence une augmentation des recettes fiscales en 2022 de 554 k€.

Le BP 2022 tient donc compte d'une compensation totale de la réforme fiscale par l'Etat.

Au niveau des dotations, le montant correspond à la DGF qui serait en augmentation de 2.17% en 2022.

Libellé	BP2019	BP2020	BP 2021	ROB 2022
Dotation d'intercommunalité	351 000 €	581 000 €	642 129 €	800 000 €
Dot°compensation groupement communes	9 950 000 €	9 750 000 €	9 536 950 €	9 600 000 €
TOTAL	10 301 000 €	10 331 000 €	10 179 079 €	10 400 000 €

Les produits du service et du domaine

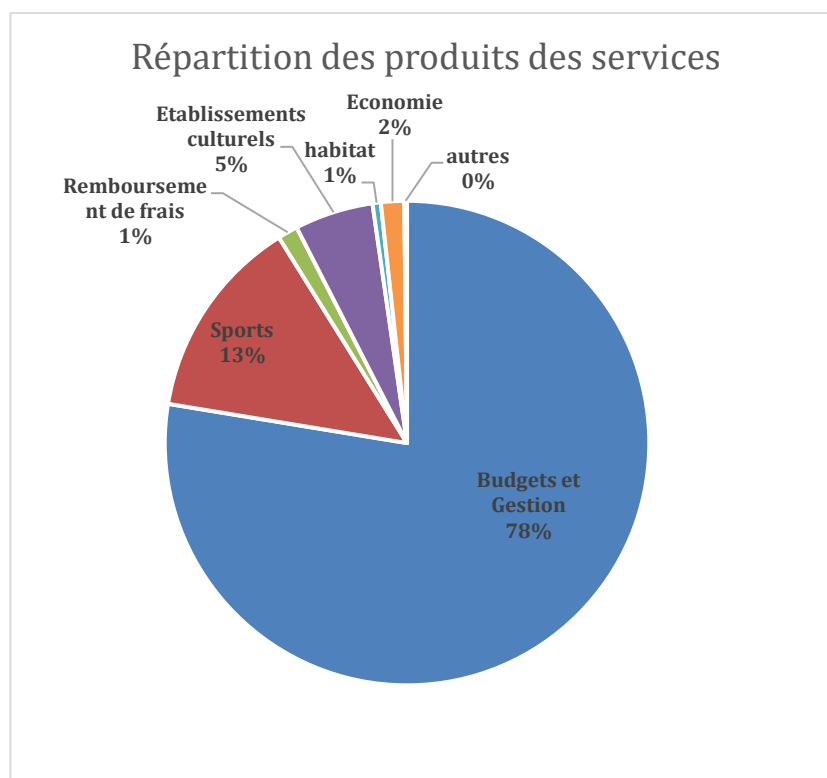
La reprise de l'activité en 2022 permet d'espérer une hausse de ces recettes de presque 4% (+200 k€), en particulier avec la reprise de l'activité des piscines.

Si l'on considère que le BP 2021 tenait compte de 197 k€ de produits issus des déchets, la hausse prévue serait donc de presque 8%.

Les montants prévus au stade du ROB sont les suivants :

service gestionnaire	ROB 2022
Budgets et Gestion	4 227 141
Aquaspace	602 500
Conservatoire	157 400
Sports	135 000
Ecole d'Art du Bvsis	99 000
Drh Paie	73 073
Pépinière	56 000
Habitat	30 000
Economie	28 350
Maladrerie	16 500
Mediatheque	13 000
PATRIMOINE	9 868
total	5 447 832

Les recettes gérées par le services « budget et gestion » correspondent à 81 % celles de la mutualisation, le reste concerne des mouvements entre budgets de l'agglomération.

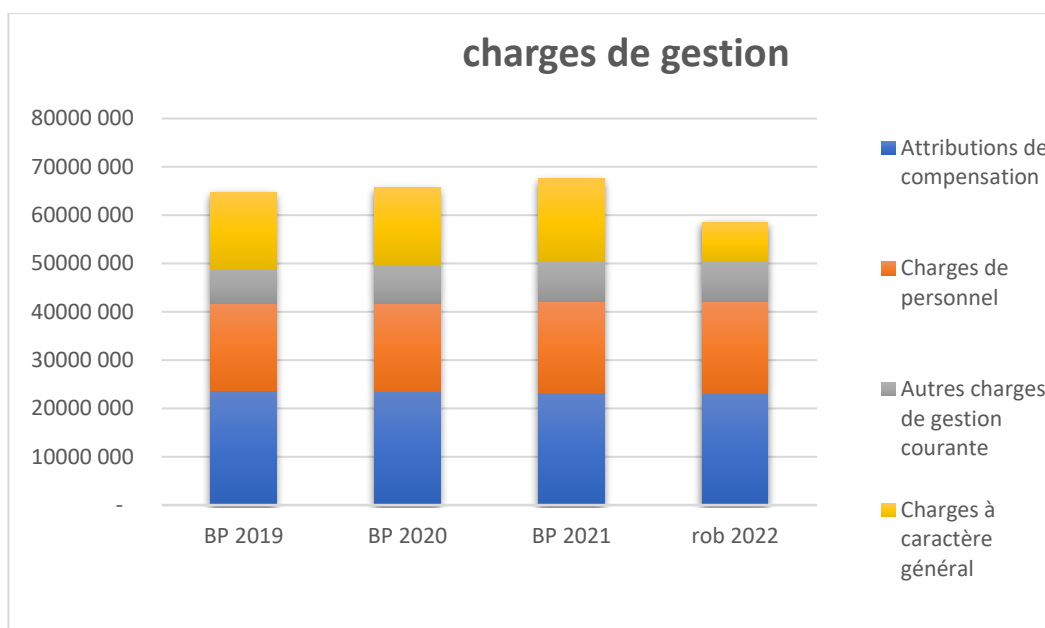


2- La projection des principales dépenses de fonctionnement

Tout comme pour les produits de gestion, il convient d'analyser les prévisions en tenant compte du transfert des charges relatives aux ordures ménagères au budget annexe Déchets. Ceci explique en partie l'évolution à la baisse des dépenses de gestion au ROB 2022.

2-1 Les charges de gestion courantes

Section de fonctionnement	BP 2019	BP 2020	BP 2021	rob 2022
Charges à caractère général	15 723 090	15 990 939	17 236 824	8 013 500,00
Charges de personnel	18 092 529	18 216 711	18 806 508	18 896 022,00
Reversement de fiscalité	23 638 501	23 439 000	23 288 501	23 148 501,00
Subventions et contributions	7 287 969	8 045 643	8 282 794	8 483 861,00
Charges de gestion	64 742 089	65 692 293	67 614 627	58 541 884



Cependant, malgré une augmentation du taux de la TEOM en 2021, les recettes issues de cette taxe demeurent insuffisantes pour couvrir le traitement des déchets ménagers. De ce fait, le budget annexe devra bénéficier d'une subvention d'équilibre évaluée en 2022 à 4.4 M€.

Les charges de personnel

Avec un niveau prévu en 2022 de 18.9 m€, les dépenses de personnel, synthétisées au chapitre comptable 012, représentent presque 29% des charges de la section de fonctionnement. Elles enregistraient une hausse de moins de 1%. Cependant, en retraitant les charges relatives au budget Déchets, il s'avère que l'augmentation réelle est de 750 k€ et provient de différents facteurs :

- Elargissement du RIFSEEP aux emplois jusqu'alors non-éligibles ;
- Evolution du budget alloué au CIA ;
- Augmentation du SMIC au 01/10/2021 ;
- Augmentation de salaire pour les bas salaires de la fonction publique décidée par le gouvernement au 01/01/2022 ;
- Reprise espérée des activités événementielles (heures supplémentaires) ;
- Mise en oeuvre des consignes gouvernementales en lien avec la gestion de la crise (passe sanitaire -> vacations supplémentaires nécessaires)
- Effet glissement vieillesse technicité (GVT) (variation de la masse salariale à effectif constant du fait des avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois)

L'annexe n°1 présente d'une manière exhaustive les éléments relatifs aux ressources humaines.

Les reversements de fiscalité

Ce chapitre comprend le FPIC, la dotation de solidarité communautaire (DSC) et les attributions de compensation.

La DSC a été augmentée de 20 k€ pour tenir compte d'une modification des critères d'attribution imposée par la loi. En 2022, une refonte du pacte fiscal et financier doit être entreprise.

Les montants prévisionnels d'attribution de compensation sont identiques à ceux de 2021 validé par le conseil communautaire du 11/12/2020 :

COMMUNES	Montants
ALLONNE	494 825,79
AUCHY LA MONTAGNE	63 645,15
AUNEUIL	350 299,09
AUTEUIL	29 910,70
AUX MARAIS	-17 414,00
BAILLEUL SUR THERAIN	641 976,54
BEAUVAIS	16 723 549,41
BERNEUIL-EN-BRAY	-17 310,02
BONLIER	14 489,00
BRESLES	766 312,25
CREVECOEUR LE GRAND	599 250,08
FAY SAINT QUENTIN	45 695,89
FONTAINE-ST-LUCIEN	-3 472,00
FOUQUENIES	-10 891,00
FOUQUEROLLES	56 338,74
FRANCASTEL	99 654,85
FROCOURT	-11 570,00
GOINCOURT	-26 732,00
GUIGNECOURT	-3 957,20
HAUDIVILLERS	71 998,50
HERCHIES	2 250,90
HERMES	709 875,39
JUVIGNIES	-6 591,00

LA CHAUSSEE DU BOIS D'ECU	56 197,09
LAFRAYE	29 449,85
LAVERSINES	100 257,70
LE MONT ST ADRIEN	-20 615,00
LE SAULCHOY	17 798,76
LITZ	66 607,30
LUCHY	100 892,08
MAISONCELLE-ST-PIERRE	-3 464,00
MAULERS	42 524,82
MILLY SUR THERAIN	-10 419,11
MUIDORGE	26 375,62
NEUVILLE EN HEZ	123 678,38
NIVILLERS	-5 962,00
PIERREFITTE EN BEAUVAISIS	-13 140,00
RAINVILLERS	-19 103,00
REMERANGLES	79 325,27
RUE SAINT PIERRE	99 195,20
ROCHY-CONDE	61 000,64
ROTANGY	33 612,47
SAINT GERMAIN LA POTERIE	-10 830,00
SAINT LEGER EN BRAY	-661,00
SAINT MARTIN LE NŒUD	-36 121,00
SAINT PAUL	-10 425,06
SAVIGNIES	-15 050,00
THERDONNE	55 876,40
TILLE	141 773,30
TROISSEREUX	-39 974,22
VELENNES	23 863,77
VERDEREL-LES-SAUQUEUSE	-10 237,00
WARLUIS	-5 083,05
TOTAL	21 429 479,27
S/TOTAL AC positives	21 728 500,93
S/TOTAL AC négatives	-299 021,66
Nbre communes AC positive :	31,00
Nbre communes AC négative :	22,00

Les charges à caractère général

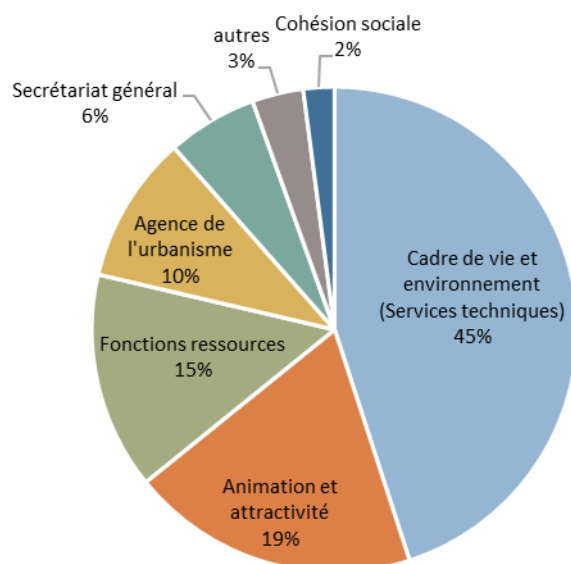
Le niveau de ces charges serait en très forte baisse. Cela s'explique par le transfert des charges liées aux ordures ménagères au budget annexe. Ainsi, ces dépenses s'élèveraient à 8 m€ contre 17.23 m€ en 2021.

Cependant, on peut tout de même noter une augmentation de 1.4M€ de ces charges :

- La reprise de l'activité entraîne une augmentation des dépenses dont :
 - o + 424 k€ sur les prestations de service
 - o + 290 k€ pour les services extérieurs qui couvrent la participation à des salons par exemple
 - o + 95 k€ pour la réalisation d'études dans le divers domaines (Natura 2000, développement économique, rénovation urbaine)
- L'inflation, conjuguée à la reprise de l'activité, engendrerait une augmentation de :
 - o + 391 k€ pour les « achats de matières et fournitures » avec essentiellement les fluides
 - o + 175 k€ pour la maintenance des bâtiments et des équipements
- Par ailleurs, + 20 k€ pour nos assurances sont prévus. Le montant total (75 k€) rejoindrait celui de 2019.

Pôles	DOB 2022
Cadre de vie et environnement (Services techniques)	3 606 284
Animation et attractivité	1 537 133
Fonctions ressources	1 159 150
Agence de l'urbanisme	789 600
Secrétariat général	481 453
autres	273 860
Cohésion sociale	166 020
Total général	8 013 500

Répartition des charges à caractère général par pôle



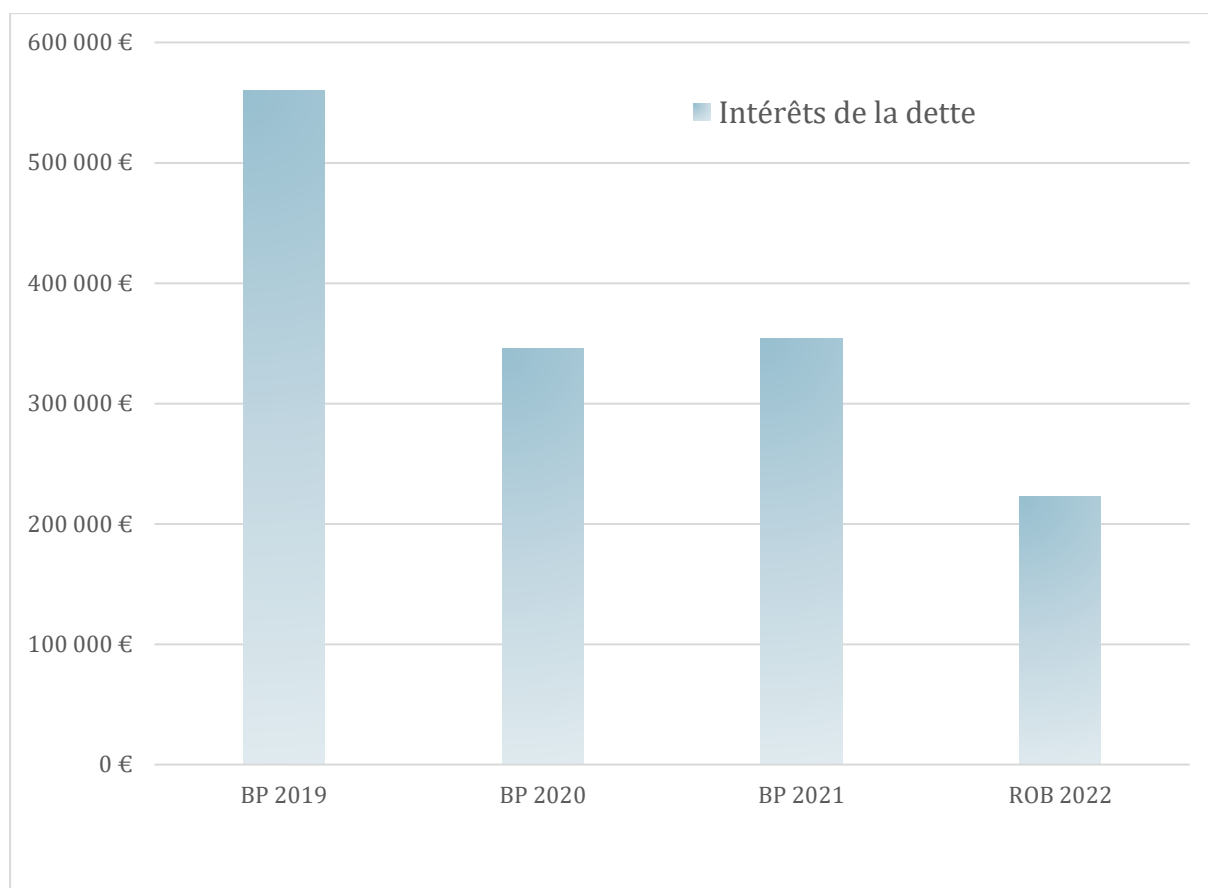
Les autres charges de gestion courante

Ces charges comprennent essentiellement les contributions et subventions versées aux différents partenaires de l'agglomération.

Pour l'année 2022, les inscriptions budgétaires s'élèveraient à 8.48 m€, soit une hausse de 200 k€ (+2.37%) par rapport à 2021.

Les charges financières

Les intérêts de la dette s'élèveraient à 223 k€ pour 2022, soit une baisse de 37% par rapport à 2021.



2-2 Les charges exceptionnelles

Ces charges évaluées à 6 101 k€ couvrent à 98 % les subventions aux budgets annexes et sont prévues à hauteur de :

- 1 598 k€ pour le budget annexe transports/mobilités, montant identique à celui de l'an dernier
- 4 407 k€ pour le nouveau budget annexe déchets.

Les grands équilibres budgétaires issus de la section de fonctionnement pour 2022 seraient les suivants :

CAB	BP 2019	BP 2020	BP 2021	ROB 2022
	Avec OM		Avec OM	Sans OM
<i>Produits de gestion</i>	75 039 337 €	73 383 818 €	74 801 940 €	70 971 650 €
<i>Charges de gestion</i>	66 148 662 €	66 761 603 €	69 309 452 €	64 643 330 €
Epargne de gestion	8 890 675 €	6 622 215 €	5 492 488 €	6 328 320 €
Intérêts de la dette	560 000 €	346 000 €	354 268 €	223 000 €
AUTOFINANCE- MENT BRUT	8 330 675 €	6 276 215 €	5 138 220 €	6 105 320 €

L'épargne brute augmenterait de 18.82% (+967 k€) par rapport à 2021. Cette évolution est difficilement analysable du fait du changement de périmètre en 2022.

Il est à noter que l'année 2022 va être impactée par un retour de l'inflation et une reprise encore fragile de l'activité au niveau des produits des services. La CAB pourrait connaître un effet ciseaux avec une progression de ses charges plus rapide que celle des recettes. De ce fait, il convient d'adopter une attitude prudente dans l'élaboration des prévisions budgétaires.

IV- Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Au cours des années précédentes, la moyenne annuelle d'investissement avoisinait les 12.6 M€ . L'année 2022 sera marquée par l'entrée en vigueur du PPI pour la période 2022-2026 adopté avec le vote du budget début 2022. Ce programme se déclinera autour d'objectifs / programmes / actions dont le détail sera présenté en annexe du BP.

A- Les dépenses d'investissement

L'évaluation des besoins d'investissement pour 2022 aboutirait à un total de 18.5 m€, soit un niveau d'investissement plus important que la moyenne annuelle constatée les années précédentes.

Les principales dépenses d'investissement en 2022 sont les suivantes :

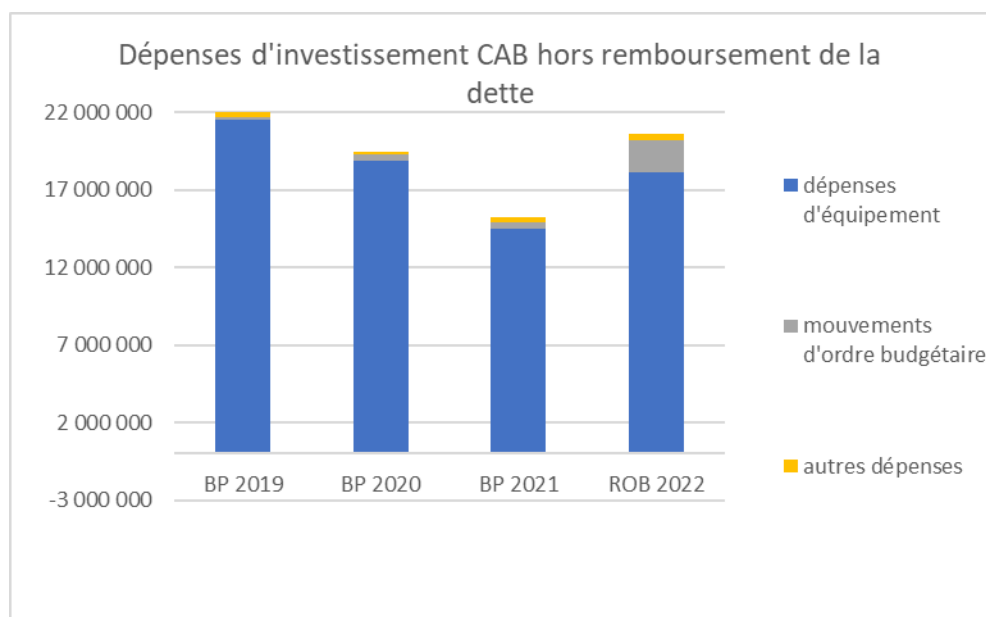
- Le nouveau théâtre pour 3 427 K€
- Les travaux sur les zones d'activités économiques pour 2 775 K€
- L'aide à l'habitat pour 1 260 K€
- Le fonds de concours à l'institut UnilaSalle pour 1 350 K€
- Le programme de rénovation urbaine pour 1 516 K€
- Les subventions aux budgets annexes transports / mobilités pour 1 124 k€ et déchets pour 292 K€

OBJECTIFS / Programmes / Actions	Montant ROB 2022
PRENDRE SOIN DE L'HOMME ET DE LA NATURE	
Favoriser l'épanouissement, le bien-être et la citoyenneté :	
- Entretien et rénover les équipements de proximité : NPRU	96 000
- Favoriser une offre de services de proximité : NPRU	828 215
Conforter l'offre de logements sur le territoire :	
- Construire et rénover les logements sociaux : NPRU	592 150
Aides à la pierre	550 000
- Construire et rénover des logements sur le territoire rural : aides à la pierre	650 000
Préserver l'environnement	
- Aménager durablement les réseaux d'eaux et d'assainissement : aides à la pierre (travaux de raccordement SPANC)	60 000
- Gestion des déchets : encourager les initiatives et les comportements durables : subvention au budget annexe déchets	292 000

PRENDRE SOIN DES COMMUNES ET DE LA RURALITE	
Mettre en valeur et partager	
- Promouvoir une politique des mobilités douces et paratagées : subvention budget annexe Transports	1 124 000
CONFORTER L'IDENTITE DU TERRITOIRE :	
Affirmer l'identité du territoire :	
- Promouvoir les équipements rayonnants : construction du Théâtre	3 415 000
Promouvoir un développement économique clé des transi- tions et de la résilience territoriale :	
- Encourager la création d'emplois par la requalification des lo- caux et des zones d'activité	2 775 000
- Promouvoir et développer un enseignement supérieur de qualité et une offre de formation diversifiée	1 350 000

Le tableau présentant les engagements pluriannuels envisagés pour 2022 sera révisé selon les crédits de paiement réalisés en 2021 et après l'approbation du PPI.

Intitulé	AP	crédits de paiement		
	Montant des AP	CP réalisés au 31/12/2021	2022	Restes à financer
nouveau projet théâtre	22 700 000	19 285 000	3 415 000	0
Fonds de développement commu- nautaire 2015-2021	4 149 767	1 744 674	250 000	2 155 094
Eaux pluviales programme plurian- nuel 2021-2026	3 000 000	500 000	510 000	1 990 000
Voirie fonds de concours 2021-2026	1 200 000	138 300	150 000	911 700
Immobilier d'entreprises	450 000	5 000	70 000	375 000
Programmes de rénovation urbaine	9 230 000	84 996	1 516 365	7 628 639
Aides à l'habitat	6 789 974	4 858 852	1 260 000	671 122
Fonds de concours petit patrimoine rural 2021-2026	300 000	0	50 000	250 000
Pole d'échange multimodal	840 000	255 000	280 000	305 000
UniLaSalle	2 250 000	899 636	1 350 364	0
INNOVATION AGRICOLE	700 000	568 372	95 000	36 628
Concession d'aménagement zac val- lées du thérain	4 950 000	2 475 000	450 000	2 025 000
Schéma directeur eaux pluviales	450 000	0	224 000	226 000
Réhabilitation de l'école d'art	210 000	150 000	59 000	1 000
Zones d'activités économiques	8 000 000	2 639 151	2 774 650	2 586 199



B- Les recettes d'investissement

Pour soutenir ce niveau d'investissement, la collectivité va s'appuyer sur deux catégories de recettes : les subventions d'investissement et l'emprunt.

1- Les subventions d'équipement

La réalisation du plan d'investissement passe obligatoirement par la recherche de financements auprès des partenaires institutionnels. Pour 2022, le recensement des aides pouvant être obtenues aboutirait à un montant de 1 564 k€ répartis sur les opérations suivantes :

- 1 000 k€ au titre du théâtre
- 218 k€ pour le schéma directeur des eaux pluviales
- 143 k€ au titre du financement pour la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales
- 137 k€ pour le renouvellement urbain
- 66 k€ au titre des de la réhabilitaiton de l'école d'art

Leur montant évoluera en fonction des dépenses d'investissement engagées. Les éventuelles subventions d'investissement non prévues à l'ouverture du budget 2022, mais perçues au cours de cet exercice, permettront de diminuer le recours à l'emprunt à due concurrence.

2- Les ressources disponibles

Les ressources disponibles hors emprunt seraient composées de :

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	ROB 2022
Autofinancement net (1)	6 122 675 €	3 750 215 €	2 572 502 €	3 346 320 €
<i>Dotations, réserves</i>	2 100 000 €	2 100 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
<i>Subventions</i>	5 269 904 €	6 700 141 €	2 170 844 €	1 564 195 €
<i>Remboursement avance budgets annexes</i>			1 750 000 €	
<i>Autres recettes</i>	308 000 €	213 000 €	160 000 €	633 000 €
Ressources définitives d'investissement	7 677 904 €	9 013 141 €	5 580 844 €	3 697 195 €
Financements propres disponibles	13 800 579 €	12 763 356 €	8 153 346 €	7 043 515 €

(1) Autofinancement net : autofinancement brut – remboursement du capital amorti des emprunts

Les financements propres disponibles enregistrent une baisse de 1 109 k€ provenant essentiellement de l'absence de remboursement d'avances des budgets annexes (-1.75 M€) ainsi que de la baisse des subventions d'investissement (- 606 k€) compensée à hauteur de 473 k€ par l'augmentation des autres recettes et de l'autofinancement net (+ 774 k€) et

3- Le recours à l'emprunt

Au regard du niveau de dépenses envisagées en 2022 et des financements propres disponibles, la CAB devra avoir recours à l'emprunt.

Le remboursement en capital de la dette est prévue à 2.7 M€ en 2022, soit une augmentation de 7.5% par rapport à 2021. Ainsi, après remboursement du capital amorti, l'autofinancement net se situe à 3.34 M€, soit une hausse de 30% par rapport à 2021.

CAB	BP 2019	BP 2020	BP 2021	ROB 2022
	Avec OM		Avec OM	Sans OM
AUTOFINANCEMENT BRUT	8 330 675 €	6 276 215 €	5 138 220 €	6 105 320 €
Remboursement de la dette	2 208 000 €	2 526 000 €	2 565 718 €	2 759 000 €
AUTOFINANCEMENT NET	6 122 675 €	3 750 215 €	2 572 502 €	3 346 320 €
RESSOURCES DISPONIBLES	13 800 579 €	12 763 356 €	8 153 346 €	7 043 515 €
Dépenses d'investissement	21 815 795 €	19 082 260 €	14 848 551 €	18 574 856 €
BESOIN DE FINANCEMENT	-8 015 216 €	-6 318 904 €	-6 695 205 €	-11 531 341 €

Le besoin de financement s'élève à 11.5 M€, soit un peu moins du double du besoin de financement de 2021 pour un niveau de dépenses d'investissement supérieur de 25%. Cela s'explique par l'importance de l'investissement (+3 726 k€) et la forte baisse des recettes d'investissement (-1 883 k€) que la hausse de l'autofinancement (+ 774 k€) n'arrive pas à combler.

Bien entendu, le besoin de financement par l'emprunt sera actualisé en fonction de l'exécution de la programmation des services en section d'investissement mais aussi des recettes d'investissements mobilisées.

V- Le diagnostic de l'encours de dette

A- Synthèse (tous budgets confondus)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
50 059 534 €	1,42%	9 ans et 9 mois	5 ans et 4 mois

La dette de la CAB est actuellement composée de 101 emprunts pour un capital restant dû au 06/12/2021 de 50 059 534 €.

Le taux moyen payé est de 1,42 %.

La structure de la dette est composée de la manière suivante : 78.05 % de taux fixe, 20.33 % de taux variable et 1.03 % de l'encours global indexé sur le livret A.

La dette de l'établissement est positionnée sur le risque le moins élevé, au regard de la matrice Gissler. En effet, 100 % de l'encours est classé sur un risque 1A (sous-jacents uniquement en Euro et risque de structure faible).

Si on ne considère que le budget principal, la dette est modeste par rapport à la moyenne des agglomérations de la même strate. C'est principalement l'endettement de son budget annexe assainissement qui pèse pour 47% dans l'endettement consolidé de la CAB. Au 6/12/2021, le capital restant dû sur le budget principal est de 19 223 k€.

B Analyse de la dette (tous budgets confondus)

1- Les partenaires bancaires

L'encours de dette se dessine autour des groupes bancaires suivants :

Prêteur	CRD	% du CRD	Disponible (Revolving)
SFIL CAFFIL	10 952 633 €	21,88%	
CAISSE D'EPARGNE	10 013 985 €	20,00%	
BANQUE POSTALE	9 918 401 €	19,81%	
CREDIT AGRICOLE	4 531 966 €	9,05%	
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	4 310 620 €	8,61%	86 047 €
Agence de l'eau Seine Normandie	3 647 850 €	7,29%	
ARKEA	2 831 320 €	5,66%	
SOCIETE GENERALE	1 983 873 €	3,96%	
Autres prêteurs	1 868 886 €	3,73%	
Ensemble des prêteurs	50 059 534 €	100,00%	86 047 €

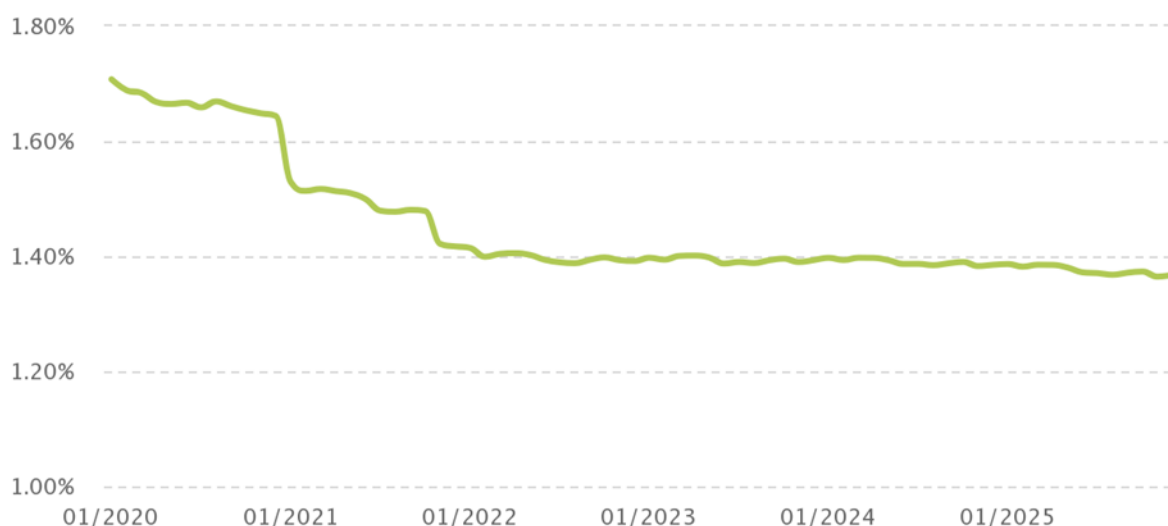
2- La structure de la dette

La dette de la CAB se répartit entre les différentes catégories de taux :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	39 069 282 €	78,05%	1,63%
Variable	10 175 514 €	20,33%	0,61%
Livret A	814 738 €	1,63%	1,35%
Ensemble des risques	50 059 534 €	100,00%	1,42%

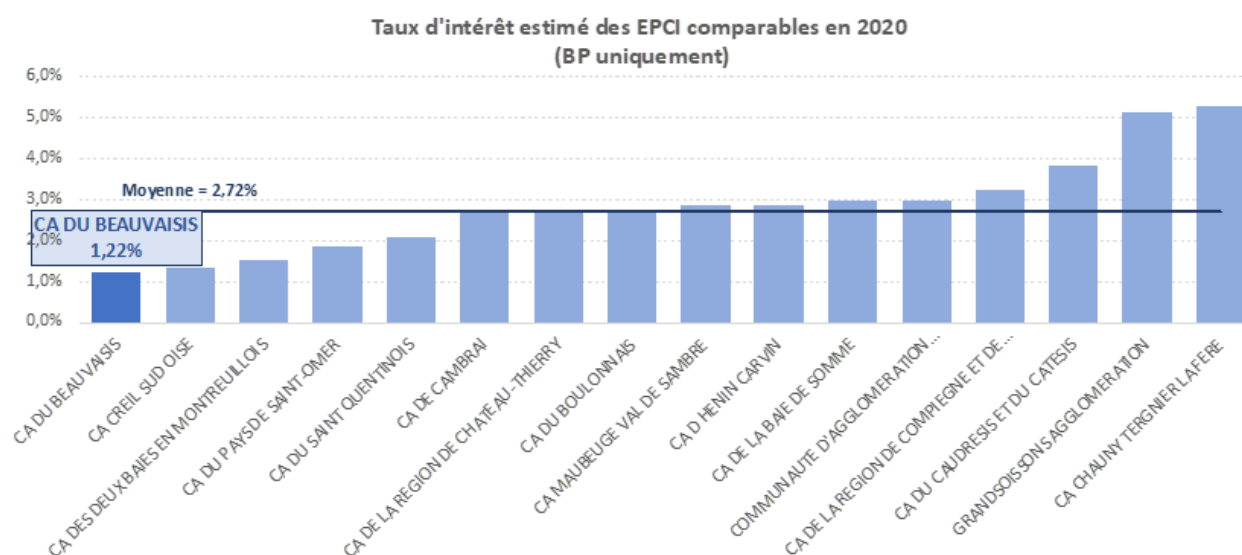
3- Le taux moyen de la dette

	Taux moyen au 06/12/2021
Taux d'intérêt	1,42 %



La CAB fait apparaître un coût de sa dette très compétitif par rapport à sa strate de comparaison :

- Sur son budget principal seul, et pour l'année 2020, le taux d'intérêt moyen de la dette équivaut à 1,22% contre 2,72% en moyenne.
- En 2021, les taux d'intérêt moyens anticipés sont les suivants :



Cette performance s'explique avant tout par la relative jeunesse de l'encours de dette, surtout concernant le budget principal. La plupart des emprunts significatifs ont été conclus entre 2016 et 2019 à un moment où les taux de marché sont descendus en-dessous des 1%.

4- Les durées moyennes

Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
9 ans et 9 mois	5 ans et 4 mois

La durée de vie moyenne (DVM) correspond à la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. Elle est de 5 ans et 4 mois.

La durée de vie résiduelle (DVR) (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt est de 9 ans et 9 mois.

La capacité de désendettement correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité des emprunts en y consacrant la totalité de l'épargne brute. Pour le budget principal, en 2022, elle serait de 3 ans et 5 mois, bien en dessous des seuils de vigilance et d'alerte.

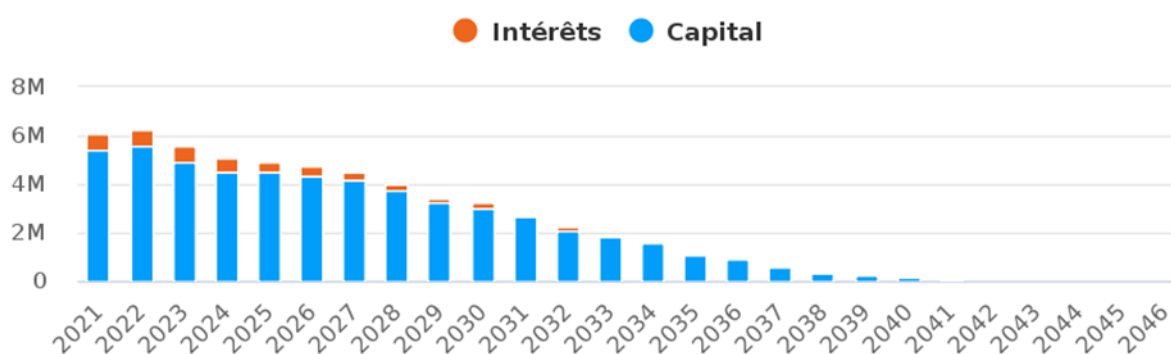
5- La répartition budgétaire

Budget	CRD
Budget annexe du Haut Villé	3 800 000,00 €
Budget Assainissement	23 590 817,00 €
Budget principal	19 223 568,05 €
budget annexe "pinçonlieu"	450 000,00 €
zone de Beauvais –Tillé	8 408 182,32 €
Avance Budget principal paramétrée en négatif	-10 350 000,00 €
Budget EAU	4 936 966,41 €
	50 059 533,78 €

6- Les flux annuels (annuités)

Le graphique ci-dessous présente à dette constante, l'évolution (sur la base des anticipations de marché à ce jour), des annuités à régler par la CAB :

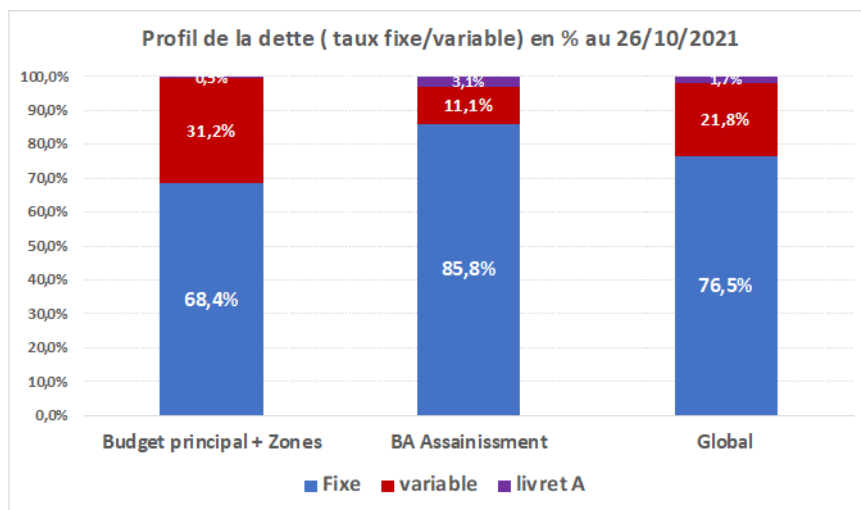
	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	46 673 941,00 €	41 507 315,23 €	36 689 453,21 €	32 196 613,48 €	12 880 429,75 €
Capital payé sur la période	5 615 535,62 €	4 955 185,93 €	4 530 616,04 €	4 497 186,73 €	3 038 669,21 €
Intérêts payés sur la période	671 672,63 €	588 968,64 €	521 690,79 €	455 315,56 €	178 727,59 €
Taux moyen sur la période	1,41%	1,41%	1,40%	1,39%	1,34%



7- Le recensement des expositions

Le profil de la dette de la CAB apparaît comme pleinement sûr :

- 100% de la dette est classée en catégorie de risque 1A de la charte « Gissler ».
- 76,5% de sa dette est orientée vers les taux fixes.
- Les 24,5% sont orientés sur des taux variables sans risques de type Euribor ou Livret A corrélés aux taux directeurs de la BCE et aux taux interbancaires, eux-mêmes reflets de l'activité économique et de l'inflation.



VI- La prospective budgétaire 2022 des budgets annexes

A- Le nouveau budget annexe déchets

Afin de rendre l'exécution de ce service plus lisible, il a été décidé de créer un budget annexe en 2022.

Dépenses	BP 2021	ROB 2022	Recettes	BP 2021	ROB 2022
Fonctionnement :					
Prestation de services	9 954 150	9 862 620	TEOM	4 300 000	7 096 000
sacs déchets verts	209 862	234 000	Recettes filières & déchetterie	360 000	355 000
moyens généraux	226 653	226 653	Reprise provision	358 084	
frais de personnel	891 558	955 000			
mvts ordre	283 500	283 500			
Autres charges	374 936	296 816	Subvention d'équilibre bud- get principal	6 922 575	4 407 589
S/Total fct :	11 940 659	11 858 589	S/Total fct :	11 940 659	11 858 589
Investissement :					
Achats de bacs	400 000	480 000	mvts ordre	283 500	283 500
travaux sur points d'apport volontaire	141 400	60 000			
Etudes	55 000	30 000			
Autres	0	6 000	Subvention d'équilibre bud- get principal	312 900	292 500
S/Total inv. :	596 400	576 000	S/Total inv. :	596 400	576 000

L'analyse des deux budgets permet de constater que la TEOM est la principale source de financement du service public. Cependant, elle ne permet de couvrir que 36% des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, l'équilibre du service public passe, à ce jour, obligatoirement par le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal de la CAB, et ce malgré une hausse de 2 M€ de la TEOM en 2021 (1.5 M€ au BP 2021 et 0.5M€ au BS 2021).

En 2022, bien que le budget déchets ait fait l'objet d'un travail important pour le contenir et même enregistrer une baisse significative, il est encore largement en déficit et une augmentation de la TEOM de 2 points est souhaitable. Le taux de la TEOM passerait ainsi de 4.51% à 6.51% sur l'ensemble du territoire. Avec une hausse des valeurs locatives de 3.4% selon les prévisions macro-économiques, la TEOM s'établirait à 7.09 M€. Cette augmentation, combinée à la maîtrise des dépenses du service public, permettrait de réduire la subvention d'équilibre 2022 de 36% par rapport au BP 2021 et de 31% par rapport aux BP+BS 2021. La subvention d'équilibre 2022 s'établirait à 4.4 M€.

Une évolution de la TEOM devra être étudiée pour accompagner les efforts de tri et de réduction à la source des déchets produits. Ce travail sera conduit parallèlement à l'élaboration du Plan local d'élimination et de prévention des déchets de notre agglomération.

B- Le budget annexe de l'assainissement

Dépenses	BP 2021	ROB 2022	Recettes	BP 2021	ROB 2022
Fonctionnement :					
Fluides	690 000	690 000	Redevance assainissement	5 500 000	5 500 000
Transports de boues déshydratées	840 000	845 000	Primes épuration	250 000	250 000
mvts ordre	1 623 000	1 623 000	mvts ordre	370 000	384 000
Personnel	1 408 071	1 438 361	Participation branchements & constructeurs	820 200	730 000
Charge financière	489 402	419 000	recettes exceptionnelles (remboursement TICFE)	345 000	115 000
Autres charges	1 536 424	1 402 707	Autres	260 100	133 800
Virement à la section d'investissement	904 137	694 732			
S/Total fct :	7 545 300	7 112 800	S/Total fct :	7 545 300	7 112 800
Investissement :					
Remb. Emprunts	2 000 000	2 505 000	Emprunts	6 259 664	4 717 268
Travaux assainissement	7 411 701	5 814 000	Subv. d'invest.	1 389 000	1 200 000
Travaux cpte de tiers	945 567	610 000	Travaux cpte de tiers	945 567	610 000
mvts ordre	570 000	1 069 000	mvts ordre	1 823 000	2 308 000
			virement de la section de fonctionnement	904 137	694 732
Autres	394 100	17 000	Autres	0	485 000
S/Total inv. :	11 321 368	10 015 000	S/Total inv. :	11 321 368	10 015 000

C- Le budget eau potable

		Dépenses		Recettes	
PROGRAMME	Détails	2021 (6 mois)	ROB 2022	2021 (6 mois)	ROB 2022
Fonctionnement :					
EXPLOITATION	exploitation des réseaux et, pour 2022, assistance pour la négociation du nouveau contrat DSP	122 450	128 500		
MOYENS GENERAUX	En dépenses, les salaires, les frais budget principal, les amortissements. En recettes la vente d'eau	291 921	437 016	730 012	1 362 500
virement à la section d'investissement		315 641	796 984		

S/Total fct :		730 012	1 362 500	730 012	1 362 500
Investissement :					
EXPLOITATION	Achat de matériel d'exploitation	10 000	5 000		
PROTECTION ET SECURISATION DES RESSOURCES EN EAU	Travaux de forage et d'interconnexion	211 850	2 882 000		
RENOUVELLEMENT ET AMELIORATION DU PATRIMOINE	Travaux sur les réservoirs et de renforcement du réseau	1 342 000	1 439 000		
MOYENS GENERAUX	remboursement emprunt et amortissements. En recettes subventions d'investissement non répartie	334 000	627 000	225 000	1 631 000
virement de la section d'investissement				315 641	796 984
recours à l'emprunt				1 357 209	2 525 016
S/Total fct :		1 897 850	4 953 000	1 897 850	4 953 000

D- Le budget du SPANC (service public d'assainissement non collectif)

Ce budget devrait atteindre en fonctionnement 66 000 € pour couvrir essentiellement les frais de personnel et les amortissements. Dépenses financées par la redevance d'assainissement collectif..

Les investissements atteindraient 20 000 pour les opérations pour compte de tiers.

E- Le budget annexe des transports

Les orientations budgétaires 2022 de ce budget annexe sont présentées par programmes et peuvent se résumer ainsi :

		Dépenses		Recettes	
PROGRAMME	Détails	BP 2021	ROB 2022	BP 2021	ROB 2022
Fonctionnement :					
CONCESSION DE SERVICE PUBLIC (CSP)	Nouvelle CSP , entretien des bus Les recettes proviennent de la région (compensation sur les transports interurbains) , du SMTCO et des recettes commerciales. Ces dernières sont maintenant inscrites en recettes (elles étaient autrefois déduites des dépenses). A cela	8 383 072	10 442 513	1 290 400	2 686 677
MOYENS GENERAUX	En dépenses, les salaires, les frais budget principal. En recettes le versement mobilite,	1 262 765	1 310 677	6 961 982	7 907 612
CARS	Transports piscines remboursé par les communes	83 160	80 000	80 000	80 000
MOBILITES DOUCES	abris vélo, velostation, ...	88 760	117 500		
SUBVENTION	Beauvélo financé par le smtco	50 000	60 000	20 000	20 000
VOITURE	Projet Klaxit	178 200	272 300	25 000	0
MICRO MOBILITE	Expérimentation trotinette		10 000		
Subvention budget principal				1 668 575	1 598 701
S/Total fct :		10 045 957	12 292 990	10 045 957	12 292 990
Investissement :					
CONCESSION DE SERVICE PUBLIC (CSP)	Achats de bus, d'atudes et aménagement des espaces publics subventinné par le smtco et l'ETAT	1 036 160	2 320 000	712 720	660 000
MOYENS GENERAUX	Essentiellement les opérations d'amortissement	277 700	370 750	1 194 000	1 132 000
MOBILITES DOUCES	Chaucidou, vélostation, réseaux cyclables subventionné par l'Etat	900 000	541 000	62 500	75 000
MICRO MOBILITE	Expérimentation trotinette		10 000		
Subvention budget principal				244 640	1 374 750
S/Total fct :		2 213 860	3 241 750	2 213 860	3 241 750

F- Le budget annexe GNV (gaz naturel pour véhicules)

Il devrait atteindre environ 500 000 € en section de fonctionnement et comptabiliser pour l'essentiel l'achat et la revente de gaz.

Pour la section d'investissement, une enveloppe de 40 000 euros est prévue pour d'éventuels besoins.

G- Les budgets annexes de zones

Voici en résumé les inscriptions envisagées pour les 5 budgets annexes en 2022 :

Zone du Haut Villé

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2021		-1 507 503
<u>2022</u>		
Acquisitions de terrains	10 000	
travaux de revêtement	150 000	
Espaces publics (éclairage, espaces verts et propreté)	125 100	
Charges de fonctionnement (bornage, taxes foncières)	25 000	
cessions parcelles		1 962 297
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2022		144 694

Bilan prévisionnel de clôture du BA Zone du Haut villé (Larris)

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2021		-1 507 503
<u>2022</u>		
Acquisitions de terrains	10 000	
travaux de revêtement	150 000	
Espaces publics (éclairage, espaces verts et propreté	125 100	
Charges de fonctionnement (bornage, taxes foncières)	25 000	
Remb. avance budget principal	0	
cessions parcelles		1 962 297
Résultat de clôture au 31/12/2022		144 694
<u>2023</u>		
travaux de revêtement	225 000	
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	150 000	
Remb. avance budget principal	2 045 000	
cessions parcelles		314 591
Résultat de clôture au 31/12/2023		-1 960 715

Zone de Pinçonlieu

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2021		-87 322
<u>2022</u>		
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	23 700	
travaux	15 000	
remboursement avance budget principal	450 000	
Cession de parcelles		245 000
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2022		-331 022

Bilan prévisionnel de clôture du BA Zone de Pinçonlieu

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2021		-87 322
<u>2022</u>		
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	23 700	
travaux	15 000	
remboursement avance budget principal (inscrit au BS 2021 avec la reprise de résultat 2021)	450 000	
Cession de parcelles		245 000
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2022		-331 022

Zone de Beauvais-Tillé (NOVAPARC)

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de prévisionnel de clôture au 31/12/2021		1 368 562
<u>2022</u>		
divers travaux	2 102 000	
Prestation, bornages...	44 060	
Eclairage public	11 300	
Espaces verts et propreté urbaine	2 836	
Taxes foncières	20 000	
Remboursement emprunt	192 000	
Intérêts emprunts	15 000	
Acquisitions et cessions de terrains	1 300 000	1 240 000
Versements avances du budget principal		
Résultat de clôture au 31/12/2022		-1 078 634

Bilan prévisionnel de clôture du BA BEAUVAIS TILLE - NOVAPARC

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de prévisionnel de clôture au 31/12/2021		1 368 562
<u>2022</u>		
divers travaux	2 102 000	
Prestation, bornages...	44 060	
Eclairage public	11 300	
Espaces verts et propreté urbaine	2 836	
Taxes foncières	20 000	
Remboursement emprunt	192 000	
Intérêts emprunts	15 000	
Acquisitions et cessions de terrains	1 300 000	1 240 000
Versements avances du budget principal		
Résultat de clôture au 31/12/2022		-1 078 634
<u>2023 à 2038 :</u>		
Acquisitions et cessions de terrains		18 083 960
Travaux aménagements	27 490 713	
Etudes		
Frais divers (archéo, intérêt emprunt, taxes foncières, éclairage public, ...)	10 874 408	
Convention participation terrains hors maîtrise foncière CAB		1 514 038
Remboursement avances du budget principal +remboursement emprunt	8 215 943	
Résultat de clôture au 31/12/2038 (déficit prévisionnel) (1)	28 061 700	

(1) tableau élaboré à partir des éléments du dossier de réalisation de la ZAC validé par le conseil communautaire du 29 septembre 2017

Zone d'activités technologiques (Parc technologique du Beauvaisis)

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2021		-551 411
<u>2021</u>		
divers travaux	34 800	
frais de fonctionnement	7 900	
cessions parcelles (29€ / m2)		
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2022		-594 111

Bilan prévisionnel de clôture du BA Parc technologique du Beauvaisis

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de prévisionnel de clôture au 31/12/2021		-551 411
<u>2021</u>		
divers travaux	34 800	
frais de fonctionnement	7 900	
cessions parcelles (29€ / m2)		
Résultat de prévisionnel de clôture au 31/12/2022		-594 111
<u>2022 - 2025</u>		
divers travaux	370 897	
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	45 000	
cessions parcelles (29€ / m2)		870 000
Résultat de clôture au 31/12/2025		-140 008

Zone de Saint Mathurin

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat prévisionnel de clôture prévisionnel au 31/12/2021		-1 514 095
<u>2022</u>		
travaux	1 752 000	
acquisitions/cessions parcelles	60 000	
Résultat prévisionnel de clôture prévisionnel au 31/12/2022		-3 326 095

Bilan prévisionnel de clôture du BA Zone de Saint Mathurin

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat prévisionnel de clôture prévisionnel au 31/12/2021		-1 514 095
<u>2022</u>		
travaux	1 752 000	
Frais archéologiques		
Frais divers	5	5
acquisitions/cessions parcelles	60 000	
Résultat prévisionnel de clôture prévisionnel au 31/12/2022		-3 326 095
<u>2023 à 2027</u>		
Travaux (1)	809 453	
Dépenses diverses (entretien EV + fluides + EP)	294 386	
cessions parcelles (estimation à 35€ * 25 000 m²)		3 851 100
Emprunts		
Résultat de clôture au 31/12/2027 (déficit anticipé)		-578 834

(1) tableau élaboré à partir des éléments du dossier de réalisation de la ZAC validé par le conseil communautaire du 8 décembre 2016

Zones d'activités transférées

Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2021		-1 086 627
<u>2022</u>		
acquisitions / cessions parcelles	80 000	338 000
prestation de services	24 000	
travaux Crévecœur le Grand	300 000	
frais divers	5	5
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2022		-1 152 627

Bilan prévisionnel de clôture du BA Zone activités transférées ((Zone du Tilloy à Beauvais, "ZA parc des alouettes" et "cœur de Picardie" à Crévecœur le grand)

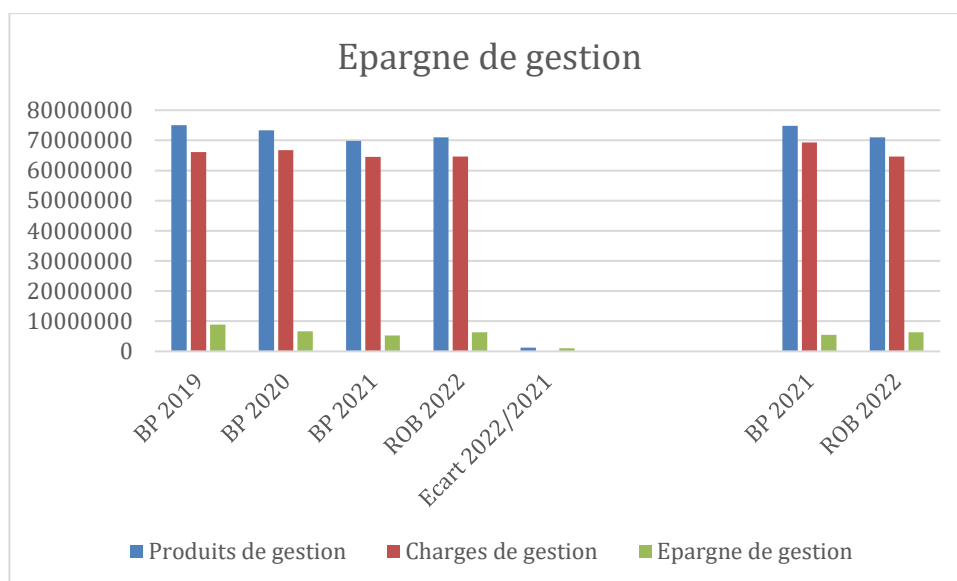
Objet	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2021		-1 086 627
<u>2022</u>		
acquisitions / cessions parcelles	80 000	338 000
prestation de services	24 000	
travaux Crévecœur le Grand	300 000	
frais divers	5	5
Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2022		-1 152 627
<u>2023-2024</u>		
Travaux	30 000	
Frais divers	40 000	
ventes de parcelles		292 000
Résultat de clôture au 31/12/2021		-930 627

VII- L'évolution prévisionnelle de la situation financière selon les hypothèses retenues

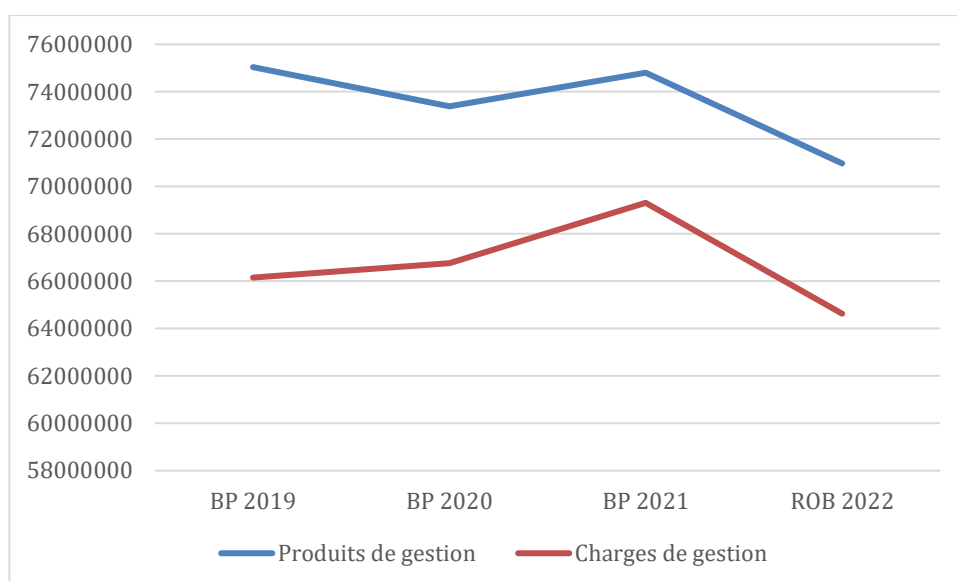
Les éléments suivants doivent permettre de présenter les objectifs de la collectivité en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de son besoin de financement annuel.

A noter qu'un certain nombre de ratios et notamment le taux d'épargne brute, les capacités d'auto-financement brute et nette (CAF brute/nette) ne peuvent s'apprécier qu'à la clôture budgétaire.

Le premier indicateur à analyser est l'épargne de gestion. Celle-ci est obtenue à partir des dépenses et recettes réelles de fonctionnement hors charges financières. En 2022, cette épargne de gestion enregistrerait une hausse de plus de 15% par rapport à 2021 s'expliquant par la maîtrise des charges et en particulier la baisse de la subvention d'équilibre versée au BA Déchets du fait d'une maîtrise des charges de ce service public mais aussi d'une augmentation de la TEOM.

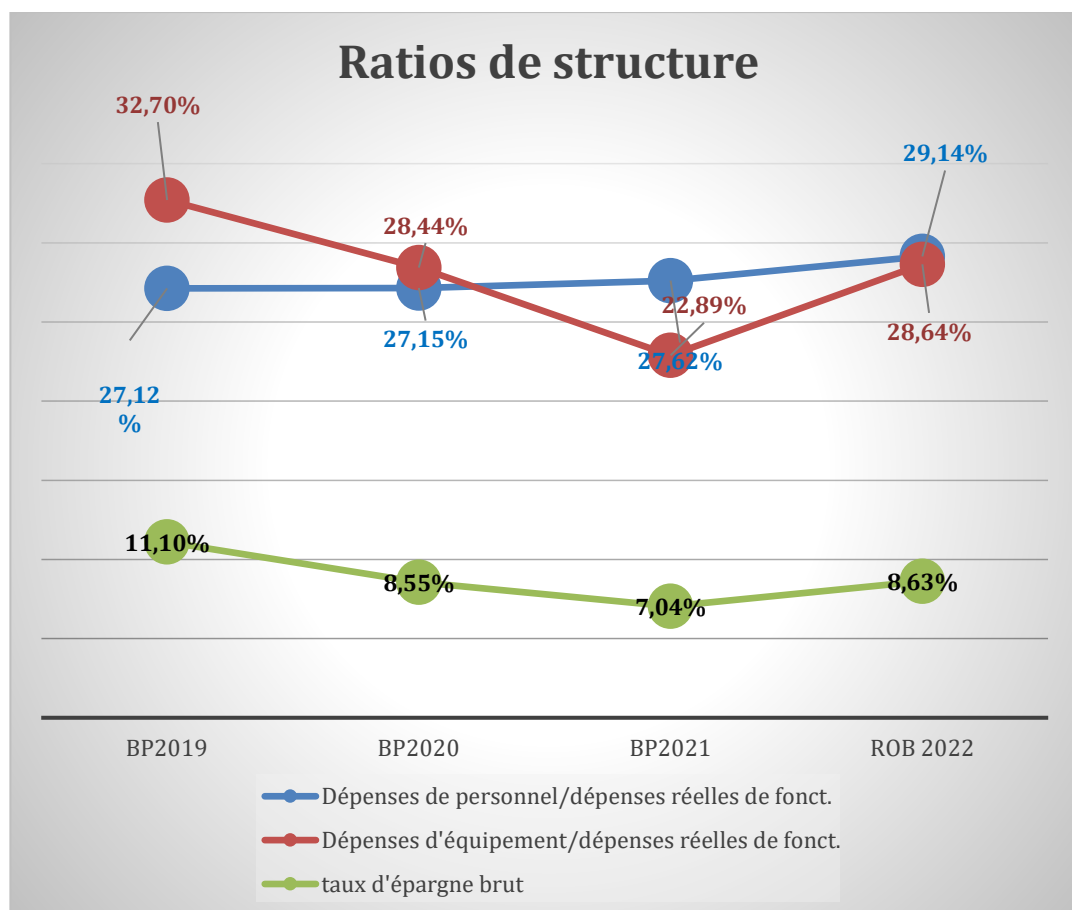


Soit une évolution des charges et recettes de gestion suivante :



La hausse de l'épargne de gestion se répercute sur l'épargne brute dont le niveau est aussi consolidé par des prévisions d'intérêts de la dette plus faibles en 2022 qu'en 2021. Ainsi, l'épargne brute s'établirait à 6 121 k€, soit une hausse de 19%.

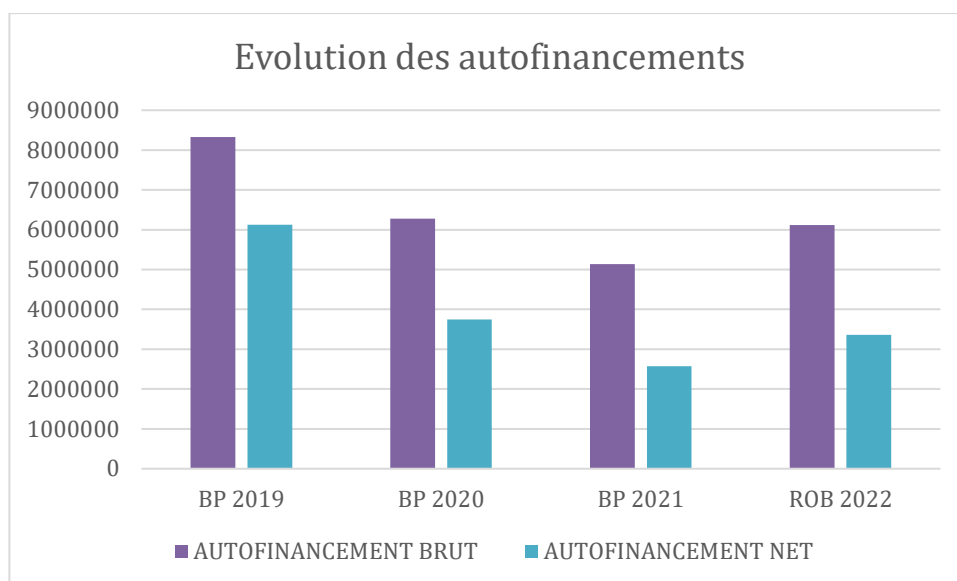
L'évolution des ratios de structure met en évidence une croissance continue du poids budgétaire des dépenses de personnel, une augmentation du poids des dépenses d'équipement qui témoigne d'une reprise de l'investissement et une hausse du taux d'épargne brute.



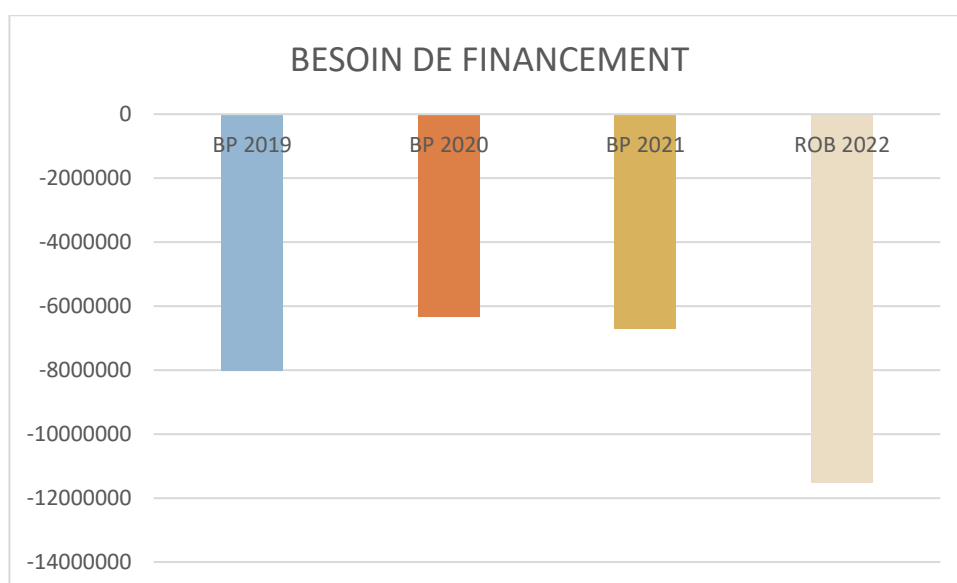
Après remboursement du capital amorti de l'emprunt, l'autofinancement net utilisé pour le financement des investissements s'élèverait à 3.3 M€, soit 790 k€ de plus qu'en 2021.

CAB	BP 2019	BP 2020	BP 2021	ROB 2022
	Avec OM		Avec OM	Sans OM
AUTOFINANCEMENT BRUT	8 330 675 €	6 276 215 €	5 138 220 €	6 121 320 €

Remboursement de la dette	2 208 000 €	2 526 000 €	2 565 718 €	2 759 000 €
AUTOFINANCEMENT NET	6 122 675 €	3 750 215 €	2 572 502 €	3 362 320 €



Le besoin de financement s'établit à 11.5 M€ pour un niveau d'investissement de 18.6 M€.



Il convient de rappeler qu'il s'agit d'un besoin de financement reposant sur des inscriptions budgétaires. D'autre part, notre calendrier budgétaire (vote du budget primitif sans reprise des résultats) ne fait qu'accentuer artificiellement le besoin de financement.

Synthèse pour la CAB :

La situation financière de la CAB fin 2020 apparaît saine, avec un endettement très modéré du budget principal, un niveau d'autofinancement dans la moyenne et une fiscalité intercommunale très en retrait.

Toutefois, elle présente aussi des contraintes qui doivent conduire à épouser une trajectoire financière prudente pour la suite (déficit prévisionnel à terme élevé des zones d'activités obligeant à provisionner en fonctionnement chaque année environ 1,7 M€, forte dépendance aux recettes figées ou dégressives de l'ancienne taxe professionnelle, endettement important du budget annexe assainissement et dotations aux amortissements élevées).

VIII- La mutualisation

Les flux financiers seront revus en 2022 tout comme les indicateurs servant à l'identification des coûts.

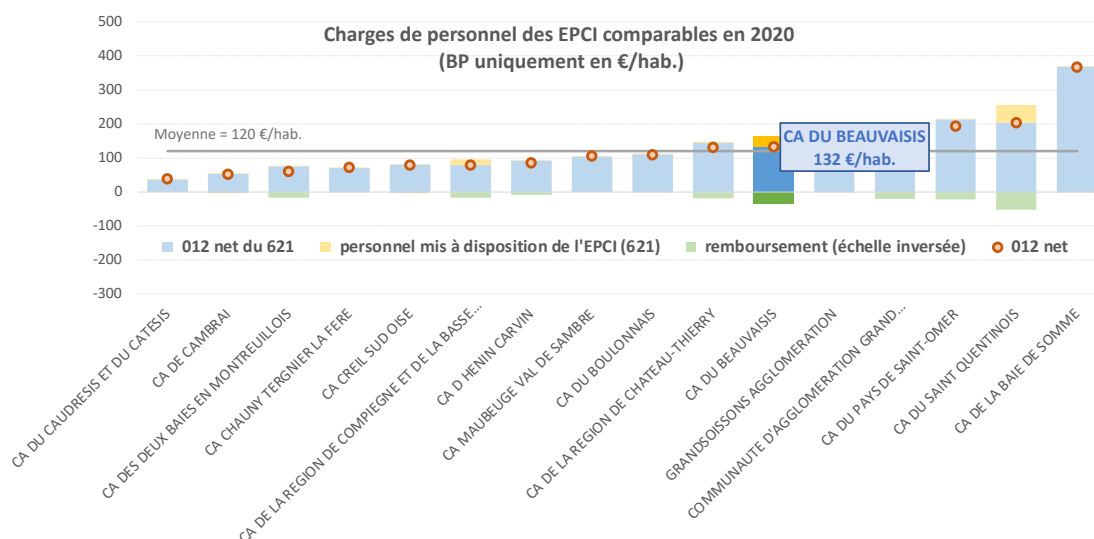
Pour rappel, l'état réalisé 2019 est le suivant :

POLE	Montant personnel CAB à facturer à la ville	Montant autres charges CAB à facturer à la ville	Montant personnel Ville à facturer à la CAB	Montant autres charges Ville à facturer à la CAB	Total des charges de personnel restant à charge de la CAB	Total des autres charges restant à charge de la CAI	Total des charges de personnel restant à charge de la ville	Total des autres charges restant à charge de la ville	Montant personnel Ville à facturer au CCAS	Montant autres charges Ville à facturer au CCAS	Montant personnel CAB à facturer à l'OTAB	Montant autres charges CAB à facturer à l'OTAB
Cabinet/Com	309 050	854	152 193	7 633	300 688	8 202	748 575	19 256	86 107	2 268	0	0
Administration	510 482	13 556	10 922	2 008	285 858	8 953	588 162	17 764	33 206	889		
Aménagement – Développement	314 325	9 048	0	0	332 108	9 451	314 325	9 048	0	0		
Technique opérationnel	65 240	1 152	298 216	10 457	407 738	12 710	359 158	12 855	22 600	760		
Education sports culture	270 231	2 480	525 309	17 400	1 477 336	27 240	1 058 565	21 589	0	0		
Prévention sécurité	0	0	149 407	14 714	149 407	14 714	488 069	98 936	0	0		
Fonctions transverses	1 806 778	19 950	14 525	21 493	1 211 931	34 750	1 717 717	50 597	121 988	3 248	25 978	370
Locaux		29 834		29 109		29 109		29 834	0	0		
Reprographie				8 561		8 561			0	0		
TOTAL	3 276 107	76 873	1 150 573	111 376	4 165 066	153 691	5 274 571	259 880	263 902	7 166	25 978	370

IX – L'évolution de la masse salariale :

A- Une masse salariale plus importante que la strate mais maitrisée

La CAB se caractérise par un niveau de dépenses de personnel net des refacturations de 13,7 M€, soit 132 € par habitant, ce qui représente un niveau 10% plus élevé que la moyenne de la strate.



	2018	2019	2020	2021 est.	var ^e moyenne
Personnel extérieur	1,40	1,28	1,13	1,26	-3,6%
Personnel propre	15,73	16,44	16,34	16,59	1,8%
Personnel CAB	17,13	17,72	17,48	17,84	1,4%
		3,5%	-1,4%	2,1%	

Pour autant, la masse salariale a évolué de manière relativement maitrisée : +1,4%/an en moyenne sur 2018/2021.

B- Une masse salariale qui va subir des augmentations contraintes en 2022 et au-delà :

La CAB va être soumise à des pressions importantes sur l'évolution de sa masse salariale, avant tout arbitrage budgétaire :

- En 2022, comme l'ensemble des collectivités, la CAB va devoir prendre en charge la revalorisation des indices des catégories C décidée en loi de finances rectificative 2021 mais également la hausse du SMIC du 1^{er} juillet 2021 ; En année pleine, ces effets pourraient engendrer une hausse de 5% de la masse salariale en 2022 ;
- Par la suite, une hypothèse de progression maximale de +2%/an semble devoir être retenue :

En M€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	var moy 2021/2026
Personnel extérieur	1,36	1,43	1,46	1,49	1,52	1,55	+2,6%
Personnel propre	16,59	17,41	17,76	18,12	18,48	18,85	+2,6%

Le jeudi 27 janvier 2022 à 18h00

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Caroline CAYEUX, Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Dominique DEVILLERS, Franck PIA, Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Gregory PALANDRE, Martial DUFLOT, Patrice HAEZEBROUCK, Catherine THIEBLIN, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE Monette-Simone VASSEUR, Hubert, PROOT, Jean-Jacques DEGOUY, Noël VERCHAEVE, Jacqueline MENOUBE, Chantal Tranchant (suppléante de Philippe DESIREST), Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Martine DELAPLACE, Michel ROUTIER, Régis LANGLET, Patricia HIBERTY, Philippe ENJOLRAS, Martine MAILLET, Claire MARAIS-BEUIL, Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Francis JOLY (suppléant de Alain ROUSSELLE), Guylaine CAPGRAS, Valérie GAULTIER, Martial LONCKE (suppléant de Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Bruno GRUEL, Patrick SIGNOIRT, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Charles LOCQUET, Samuel PAYEN, Philippe VIBERT, Jérôme LIEVAIN, Anne-Françoise LEBRETON, Farida TIMMERMAN, David MAGNIER, Christophe GASPART, David CREVET, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Leila DAGDAD, Mehdi RAHOUI, Nathalie KABILE, Marianne SECK, Marie Manuelle JACQUES (suppléante de Frédéric GAMBLIN, Josée JAVEY, Jean-Marie SIRAUT, Roxane LUNDY, Dominique MORET, Alexis LE COUTEULX.*

SUPPLEANTS

ABSENTS *Laurent DELMAS, Henry GAUDISSERT, Jean LEVOIR, Joëlle CARBONNIER, Didier LEBESGUE, Laurent LEFEVRE, Christian DEMAY, Jean-Marie DURIEZ, Mamadou BATHILY, Peggy CALLENS, Vanessa FOULON, Hatice KILINC SIGINIR,*

POUVOIRS *Jean-Charles PAILLART représenté par Brigitte LEVEBVRE Cédric MARTIN représentée par Loïc BARBARAS Jean-Pierre SENECHAL représenté par Hubert VANYSACKER Isabelle SOULA représentée par Charlotte COLIGNON Mamadou LY représenté par Franck PIA Yannick MATURA représenté par Victor DEBIL-CAUX Grégory NARZIS représenté par Roxanne LUNDY Halima KHARROUBI représentée par Jacques DORIDAM*

Date d'affichage	28 janvier 2022
Date de la convocation	21 janvier 2022
Nombre de présents	81
Nombre de votants	89

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Christophe TABARY

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2021-0253

Rapport d'orientations budgétaires

M. Lionel CHISS, Conseiller délégué

Vu l'article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que s'applique pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les dispositions de l'article L. 2312-1 du CGCT,

Vu l'article D. 2312-3 du CGCT qui précise les informations que doit contenir le rapport sur les orientations budgétaires des communes et EPCI,

Vu le règlement intérieur du conseil communautaire,

Vu le rapport d'orientations budgétaires ci-joint,

Considérant que le vote du budget primitif 2022 sera soumis à l'examen du conseil communautaire de mars,

Il est donc proposé au conseil communautaire de prendre acte de la tenue du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2022.

Le rapport a été présenté pour information à la commission plénière du 20 janvier 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, ont débattu sur les orientations budgétaires de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, conformément à la loi d'orientation relative à l'administration territoriale et préalablement au vote du budget primitif 2022. |

Le dossier a été présenté pour information à la commission plénière du 20 janvier 2022.

||
Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 89

Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX

Envoyé en préfecture le 02/02/2022

Reçu en préfecture le 02/02/2022

Affiché le



ID : 060-200067999-20220127-A_DEL_2021_0253-DE